



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 4 mars 2019  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter le père John Emmett Walsh qui est devenu membre de l'Ordre du Canada lors d'une cérémonie le 1er février 2019 à Rideau Hall.
- 10.05** Féliciter Maurizio Jr Mercuri, ainsi que son entraîneur Maroun Jedidi du Club de natation CALAC, pour avoir remporté 4 médailles dont 3 médailles d'or et 1 médaille d'argent, et être le champion canadien à l'épreuve du 50 mètres style libre lors du championnat provincial de natation 11-12 ans qui s'est déroulé à Gatineau.

CONDOLÉANCES

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Jean Laurendeau à la suite de son décès survenu le 10 février 2019.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Elda Babore à la suite de son décès survenu le 9 février 2019.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Wilson Brian Beck, à la suite de son décès survenu le 9 février 2019.
- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à famille de monsieur Bill (Bahig) Haddad à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAUX

- 10.10** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2019.
- 10.11** Accepter l'amendement au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018 déposé au conseil d'arrondissement le 14 janvier 2019.

1192363015

**10.12** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2019.  
1192363012

**10.13** Accepter le dépôt le compte rendu de la réunion du comité de circulation du 21 janvier 2019.  
1197151001

**10.14** Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200593 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour la réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement.  
1186152025

**10.15** Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200586 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0122 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement.  
1186152022

**10.16** Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200588 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0123 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement.  
1186152023

**10.17** Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200590 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0124 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement.  
1186152024

**10.18** Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200594 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0126 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson.  
1186152026

**10.19** Déposer le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200596 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0127 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement.  
1186152027

## **15 – Déclaration / Proclamation**

### PROCLAMATION

**15.01** Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au mouvement croissant des villes à travers le monde qui invite les citoyens à respecter une Heure pour la Terre le samedi 30 mars 2019 à 20 h 30.  
1192365004

### DÉCLARATION

**15.02** De demander à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) d'effectuer des vérifications auprès du promoteur de la phase 3 d'Apéro condos afin de protéger les citoyens qui résident à proximité du chantier visé et de s'assurer que les travaux sont effectués de façon responsable, dans le respect des lois et de la réglementation sans causer de dommage au voisinage.

## 20 – Affaires contractuelles

### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

**20.01** Autoriser une dépense additionnelle de 120 393,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique pour le contrat accordé à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat négociée par la Direction de l'approvisionnement, majorant ainsi le montant total, taxes incluses, de 687 960,00 \$ à 808 353,00 \$.

1196152001

**20.02** Accorder un contrat à MLC Associés Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement - dépense totale de 87 368,24 \$, taxes incluses (contrat: 78 281,88 \$ + contingences 9 086,36 \$ )- Appel d'offres sur invitation 580387 - Contrat S.P. 18-1790.1 - 2 soumissionnaires.

1197151003

**20.03** Accorder un contrat à Les pavages Céka Inc. pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement pour une dépense totale de 770 395,84 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

1197151002

**20.04** Autoriser une dépense additionnelle de 490,97 \$ taxes incluses à GHD Consultants Ltée pour les frais incidents associés aux travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle (Appel d'offres public 540700 - contrat H.V. 18-1766), majorant ainsi le montant des incidences du contrat de 8 000 \$ à 8 490,97 \$ taxes incluses.

1197151004

### CONTRAT DE CONSTRUCTION

**20.05** Accorder un contrat à Construction Genfor Ltée pour des travaux de renforcement de la structure et du remplacement de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 878 862,81 \$, taxes incluses (contrat : 1 708 057,10 \$ + contingences : 170 805,71 \$) - Appel d'offres public no 570089 - Contrat BAT.18-338 (1 soumissionnaire).

1190269003

### ENTENTE

**20.06** Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux afin de faire correspondre la contribution financière prévue à l'entente à la contribution accordée par la résolution CA 18 20 0562.

1197405003

### IMMEUBLE - LOCATION

**20.07** Approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et la fabrique de la paroisse St-Télesphore pour la location de locaux pour les années 2019 à 2021 pour une somme maximale de 15 810 \$ plus les taxes applicables.

1188157003

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**20.08** Remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués et les revenus afférents pour la période de janvier 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque pendant les travaux d'agrandissement.

1198262001

**20.09** Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

1197551006

**20.10** Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

1195348004

**20.11** Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle Inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

1198157003

**20.12** Accorder une contribution financière de 550 \$ à l'organisme Bienvenue à l'immigrant de LaSalle dans le cadre de la Célébration de la journée internationale de la femme.

1194629003

## SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

**20.13** Conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-Quartier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

1197551004

**20.14** Renouveler la convention intervenue entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal pour le prêt de locaux administratifs, selon les mêmes modalités, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

1194629002

## **30 – Administration et finances**

### ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

**30.01** Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la conception et à la réalisation de la piste cyclable sur l'avenue Dollard entre la rue Salley et le boulevard de La Vérendrye dans l'arrondissement.

1196152002

## ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

**30.02** Autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le vendredi 12 avril 2019 sur le territoire de l'arrondissement  
1195348005

**30.03** Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement totalisent 158 687 \$ pour l'année 2018 et que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et son accès est libre et gratuit.  
1195348002

**30.04** Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir le Tournoi interrégional de LaSalle du 23 mars au 7 avril 2019 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.  
1195348003

## REDDITION DE COMPTES

**30.05** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 janvier au 20 février 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2019.  
1193035004

## **40 – Réglementation**

### AVIS DE MOTION

**40.01** Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004  
1192365005

### ADOPTION

**40.02** Adopter le règlement LAS-0129 concernant le droit de visite et d'inspection  
1192365002

### PROJET PARTICULIER D'URBANISME

**40.03** Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I., le premier projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot 1 724 954 situé sur le boul. Newman, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux  
1192363010

### PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

**40.04** Accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13, avenue Strathyre afin de permettre le réaménagement du stationnement en tenant compte des cases disponibles sur le site du moulin Fleming, de déroger aux normes de plantations et de permettre la construction d'un abri à vélos.  
1192363023

**40.05** Refuser une dérogation mineure au bâtiment trifamilial situé aux 156 à 160, rue Centrale, pour un perron et son avant-toit empiétant respectivement de 3,66 mètres et de 3,76 mètres dans la cour latérale droite, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un perron et son avant-toit peuvent avoir un empiètement maximal respectif de 2 mètres et de 2,55 mètres en cour latérale

1192363013

#### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.06** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1830, rue du Bois-des-Caryers

1192363017

**40.07** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1832, rue du Bois-des-Caryers

1192363018

**40.08** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1834, rue du Bois-des-Caryers

1192363019

**40.09** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une ouverture sur un bâtiment commercial situé au 9170, rue Airlie

1192363022

**40.10** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre le changement de revêtement d'une habitation unifamiliale située aux 20 et 22, avenue Bélanger

1192363021

**40.11** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre

1192363024

**40.12** Approuver avec condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de modifier les façades d'un commerce situé au 6877, boul. Newman

1192363020

**40.13** Approuver avec conditions, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification partielle du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1016, 34e Avenue

1192363016

#### DOMAINE PUBLIC

**40.14** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2019

1192363011

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.  
1196456003

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt de documents - rapports mensuels de l'Aménagement urbain

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1192363015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'amendement au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018 déposé au conseil d'arrondissement le 14 janvier 2019

D'accepter l'amendement au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018 déposé au conseil d'arrondissement le 14 janvier 2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:29

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1192363015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'amendement au compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018 déposé au conseil d'arrondissement le 14 janvier 2019

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent dossier vise à amender le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 12 décembre 2018 afin de refléter le fait que le dossier de dérogation mineure relatif à un bâtiment situé aux 156 à 160, rue Centrale avait été retiré de l'ordre du jour et a été traité par le comité lors de la rencontre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Corriger le point 6.1 du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2018 afin de refléter le fait que le dossier concernant le bâtiment situé aux 156 à 160, rue Centrale qui avait été retiré de l'ordre du jour a été traité par le comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre et que la recommandation suivante a été formulée: "De refuser une dérogation mineure au bâtiment trifamilial situé aux 156 à 160, rue Centrale, pour un perron et son avant-toit empiétant respectivement de trois virgule soixante-six (3,66) mètres et de trois virgule soixante seize (3,76) mètres dans la cour latérale droite, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, articles 6.1.1.8 et 6.1.1.9, un perron et son avant-toit peuvent avoir un empiètement maximal respectif de deux (2) mètres et de deux-virgule cinquante-cinq (2,55) mètres en cour latérale (TR3001469767)".

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-19



**Dossier # : 1192363012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2019

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:06

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1192363012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2019

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2019.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1197151001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt le compte rendu du comité de circulation du 21 janvier 2019

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 21 janvier 2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:05

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1197151001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt le compte rendu du comité de circulation du 21 janvier 2019

**CONTENU****CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 21 janvier 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-19

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

De recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 28, 29, 30, 31 janvier et le 1er févrierl 2019 concernant le règlement LAS-0125 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle .*

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-04 12:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Que soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200592 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:46

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avis de motion: 10 décembre  
Adoption: 14 janvier  
Registre 28 février au 1er février de 9h à 19h  
Envoi au Ministère des affaires municipales et de l'habitation: 4 février  
Approbation du ministère  
Avis d'entrée en vigueur

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 155) a été sanctionnée le 19 avril 2018. Parmi les modifications législatives apportées, on retrouve l'exigence du dépôt d'un projet de règlement (article 356 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et 445 (2) du *Code municipal du Québec* ) libellée comme suit: "(...) l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement (...)".

Lors de la séance du conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018, un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été déposé et présenté pour son adoption à une séance ultérieure, par contre la résolution ne fait pas mention du dépôt du projet de règlement.

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur. Le procès-verbal de correction permettra d'obtenir l'approbation ministérielle nécessaire pour la mise en vigueur du règlement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de  
dossiers



**IDENTIFICATION****Dossier # :1186152025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un Quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Les travaux consisteront à la réfection majeure de ce bâtiment de l'arrondissement afin de créer un pôle culturel dans l'arrondissement de LaSalle.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 8 650 000 \$ pour le volet "bâtiment" pour le projet "Quartier culturel".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois avril 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0122 intitulé « *R èglement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-19 08:40**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

De recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 28, 29, 30, 31 janvier et le 1er févrierl 2019 concernant le règlement LAS-0122 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* ».

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-04 12:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Que soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 20 0586 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0122 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:37

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adoption: 14 janvier  
Registre du 28 janvier au 1er février de 9h à 19h  
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 4 février  
Approbation du ministère  
Entrée en vigueur

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers





**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un registre s'est tenu du 28 janvier au 1er février 2019.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 155) a été sanctionnée le 19 avril 2018. Parmi les modifications législatives apportées, on retrouve l'exigence du dépôt d'un projet de règlement (article 356 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et 445 (2) du *Code municipal du Québec* ) libellée comme suit: "(...) l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement (...)".

Lors de la séance du conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018, un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été déposé et présenté pour son adoption à une séance ultérieure, par contre la résolution ne fait pas mention du dépôt du projet de règlement.

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur. Le procès-verbal de correction permettra d'obtenir l'approbation ministérielle nécessaire pour la mise en vigueur du règlement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de  
dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.  
Projet Investi Sous-projet Crédits  
56700 19-56700-000 2 000 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du janvier 2019.  
Tenue d'un registre.  
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics



**Dossier # : 1186152023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0123 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:41

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1186152023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Que soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 20 0588 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0123 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:37

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adoption: 14 janvier  
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 18 janvier  
Approbation du ministère  
Entrée en vigueur

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186152023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 155) a été sanctionnée le 19 avril 2018. Parmi les modifications législatives apportées, on retrouve l'exigence du dépôt d'un projet de règlement (article 356 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et 445 (2) du *Code municipal du Québec* ) libellée comme suit: "(...) l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement (...)".

Lors de la séance du conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018, un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été déposé et présenté pour son adoption à une séance ultérieure, par contre la résolution ne fait pas mention du dépôt du projet de règlement.

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur. Le procès-verbal de correction permettra d'obtenir l'approbation ministérielle nécessaire pour la mise en vigueur du règlement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de  
dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 2 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.  
Projet Sous-projet Crédits  
34210 19-34210-000 2 000 000,00 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : décembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics



**Dossier # : 1186152024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0124 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:41

**Signataire :** Pierre DUPUIS

\_\_\_\_\_  
Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1186152024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Que soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200590 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0124 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:38

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adoption: 14 janvier  
Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 18 janvier  
Approbation du ministère  
Entrée en vigueur

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186152024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 155) a été sanctionnée le 19 avril 2018. Parmi les modifications législatives apportées, on retrouve l'exigence du dépôt d'un projet de règlement (article 356 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et 445 (2) du *Code municipal du Québec* ) libellée comme suit:  
"(...) l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement (...)".

Lors de la séance du conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018, un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été déposé et présenté pour son adoption à une séance ultérieure, par contre la résolution ne fait pas mention du dépôt du projet de règlement.

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur. Le procès-verbal de correction permettra d'obtenir l'approbation ministérielle nécessaire pour la mise en vigueur du règlement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de  
dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2019 et pourraient se terminer en 2020.

La somme de 3 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$.  
Projet Sous-projet Crédit  
55700 19-55700-000 3 000 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0126 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40

**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs



**Dossier # : 1186152026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Que soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200594 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0126 autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:39

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

- Avis de motion 10 décembre
- Adoption 14 janvier
- Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 18 janvier
- Approbation du MAMH
- Entrée en vigueur du règlement

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186152026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 155) a été sanctionnée le 19 avril 2018. Parmi les modifications législatives apportées, on retrouve l'exigence du dépôt d'un projet de règlement (article 356 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et 445 (2) du *Code municipal du Québec* ) libellée comme suit: "(...) l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement (...)".

Lors de la séance du conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018, un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été déposé et présenté pour son adoption à une séance ultérieure, par contre la résolution ne fait pas mention du dépôt du projet de règlement.

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur. Le procès-verbal de correction permettra d'obtenir l'approbation ministérielle nécessaire pour la mise en vigueur du règlement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de  
dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire à pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues situées près du futur Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming\parc Stinson. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débuteront au cours de l'année 2019 et pourraient se terminer en 2020.

La somme de 150 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débuter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 150 000 \$ pour le volet "PRR" pour le projet "Quartier culturel".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018  
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.  
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019  
Fin des travaux : décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.  
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1186152027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);  
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2<sup>e</sup> du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement,

D'adopter le règlement LAS-0127 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Signé par** Pierre DUPUIS **Le** 2018-12-18 17:40**Signataire :**

Pierre DUPUIS

---

Directeur  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services  
administratifs





**Dossier # : 1186152027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

Que soit déposé le procès-verbal de correction afin de modifier la résolution CA18 200596 en ajoutant le dépôt du projet de règlement LAS-0127 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:39

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

- Avis de motion 10 décembre
- Adoption 14 janvier
- Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation 18 janvier
- Approbation du MAMH
- Entrée en vigueur

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186152027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 155) a été sanctionnée le 19 avril 2018. Parmi les modifications législatives apportées, on retrouve l'exigence du dépôt d'un projet de règlement (article 356 (2) de la *Loi sur les cités et villes* et 445 (2) du *Code municipal du Québec* ) libellée comme suit: "(...) l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet de règlement (...)".

Lors de la séance du conseil d'arrondissement le 10 décembre 2018, un avis de motion a été donné, le projet de règlement a été déposé et présenté pour son adoption à une séance ultérieure, par contre la résolution ne fait pas mention du dépôt du projet de règlement.

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chapitre C-19), le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur. Le procès-verbal de correction permettra d'obtenir l'approbation ministérielle nécessaire pour la mise en vigueur du règlement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de  
dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection du parc dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement veut procéder à la création d'un quartier culturel dans le secteur du 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter plusieurs règlements d'emprunts afin de permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0419 – 2 octobre 2018 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement situés dans le Quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents. La somme de 1 500 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant à financer par emprunt est de 1 500 000 \$ pour le volet "parcs" pour le projet "Quartier culturel".

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018

Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 14 janvier 2019.

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Octroi des contrats à partir du mois de mars 2019.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : décembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 3 décembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-12-03

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics





**Dossier # : 1192365004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au mouvement croissant des villes à travers le monde qui invite les citoyens à respecter une Heure pour la Terre le samedi 30 mars 2019 à 20 h 30.

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement "Une heure pour la Terre 2019", qui se tiendra le 30 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.  
D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1192365004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au mouvement croissant des villes à travers le monde qui invite les citoyens à respecter une Heure pour la Terre le samedi 30 mars 2019 à 20 h 30.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il s'agit d'un événement créé à Sydney, Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Événement annuel

**DESCRIPTION**

Le samedi 30 mars 2019 à 20 h 30 la population de notre territoire et partout au Québec et au Canada sera à nouveau invitée à fermer les lumières pendant une heure. Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-22

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe



**Dossier # : 1196152001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 120 393,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018- 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique pour le contrat accordé à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188), majorant ainsi le montant total du contrat de 687 960,00 \$, taxes incluses à 808 353,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 120 393,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique pour le contrat accordé à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188), majorant ainsi le montant total du contrat de 687 960, 00 \$, taxes incluses à 808 353,00 \$, taxes incluses. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 16:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196152001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 120 393,00 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018- 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique pour le contrat accordé à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188), majorant ainsi le montant total du contrat de 687 960,00 \$, taxes incluses à 808 353,00 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'approvisionnement a effectué un appel d'offres (18-17188) et négocié une entente pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées en octobre 2018 pour la période hivernale 2018-2019. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées et trottoirs de l'Arrondissement afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0493 - lundi 5 novembre 2018: D'autoriser une dépense approximative de 687 960 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018 - 2019, au taux unitaire de 114,66 \$, taxes incluses, par tonne métrique. D'accorder un contrat à Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, selon l'entente d'achat 1302413 négociée par la Direction de l'approvisionnement (appel d'offres 18-17188).

**DESCRIPTION**

La fourniture et le transport d'environ 5 875 tonnes métriques de sel de déglacage des chaussées est prévu durant l'hiver 2018-2019 selon l'entente d'achat négociée par la Direction de l'approvisionnement. Étant donné que les variations de température et les pluies verglaçantes ont été beaucoup plus fréquentes que les années passées, la quantité estimée nécessaire pour permettre l'entretien des rues et des trottoirs doit être majorée de 17.5% soit un total de 1 050 tonnes métriques.

**JUSTIFICATION**

Le sel de déglacage des chaussées est nécessaire à l'entretien des rues et des trottoirs afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. En raison des conditions climatiques difficiles, l'utilisation du sel de déglacage a dépassé nos besoins prévisionnels.

Augmentation d'environ 1 050 tonnes métriques soit 17.5% de la quantité maximale autorisée dans le sommaire 1183837004. Livraison sur demande, selon les besoins.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 120 393,00 \$, taxes incluses, sera financée par le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une pénurie de sel de déglacage des chaussées affecterait la sécurité des citoyens.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début:** 2019-03-05 **Fin:** 2019-04-30

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle  
Étienne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Luce DOYON, 19 février 2019

Étienne LANGLOIS, 19 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime Ubner SAUVEUR  
c/s operations travaux publics

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-18

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics



**Dossier # : 1197151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MLC Associés Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle - dépense totale de 87 368,24 \$, taxes incluses (contrat: 78 281,88 \$ + contingences 9 086,36 \$ ) - Appel d'offres sur invitation 580387 - Contrat S.P. 18-1790.1 - 2 soumissionnaires.

D'autoriser une dépense maximale de 87 368,24 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à MLC Associés Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 281,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 580387.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-26 13:56

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MLC Associés Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle - dépense totale de 87 368,24 \$, taxes incluses (contrat: 78 281,88 \$ + contingences 9 086,36 \$ )- Appel d'offres sur invitation 580387 - Contrat S.P. 18-1790.1 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lasalle désire réaliser différents travaux électriques sur son territoire. Afin de permettre la réalisation de ces travaux avec le support d'une firme spécialisée, l'arrondissement a décidé d'utiliser les services professionnels d'ingénierie afin de supporter les Travaux publics.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 8 janvier 2019 pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de Lasalle, contrat S.P. 18-1790.1. Un délai de 14 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 janvier 2019 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Six (6) firmes ont été invitées et deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission.

Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 20 0043** - D'autoriser une dépense maximale de 61 603,89 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des documents d'appels d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Services Exp inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 603,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516328.

**CA 15 20 0315 - 1er juin 2015** D'autoriser une dépense totale de 115 089,97 \$ taxes incluses pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires pour la préparation des documents d'appel d'offres, la surveillance et le contrôle des travaux électriques de divers projets dans l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Les Services EXP inc. le contrat S.P. 15-1588.1 à

cette fin (soumission 367893), au prix de sa soumission, soit au prix total de 115 089,97 \$ taxes incluses conformément au cahier des charges.

## **DESCRIPTION**

Les services d'une firme d'ingénierie sont nécessaires afin de préparer les documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux électriques pour des travaux tels que:

### **LOT 1**

- s Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques;
- s Diagnostic et réparation de l'éclairage des rues avec filage aérien;
- s Ajout de lampadaires dans des sentiers (ou ruelles).
- s Réparation des feux de circulation

### **LOT 2**

- s Réfection complète de l'éclairage du stationnement du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme)

Certains travaux pourraient être enlevés ou remplacés par d'autres pour le lot1. Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de Lasalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que des directives de la Ville sur le règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

Les deux (2) soumissionnaires ayant déposé une soumission ont obtenu une note intérimaire égale ou supérieure à la note de passage de 70.

Les deux (2) enveloppes contenant les prix ont donc été ouvertes. L'un des soumissionnaires n'ayant pas utilisé le bordereau envoyé en addenda et modifiant le prix (ajout du lot 2), a dû être déclaré non conforme.

Le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au seul soumissionnaire conforme, soit MLC Associés Inc.

## **JUSTIFICATION**

### **RÉSULTATS DE SOUMISSION**

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base avec taxes	Total incluant les taxes
MLC Associés Inc	75	15,97	78 281,88 \$	78 281,88 \$
Dernière estimation réalisée			86 679,65 \$	86 679,65 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)				9,56%

Estimation des travaux (interne) : 86 679,65 \$ \$

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%) : 9,56%

## **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle du soumissionnaire conforme, et nous constatons que le montant de cette soumission est de 9.56% supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1, le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne s'est pas non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à MLC Associés Inc. le seul soumissionnaire conforme, une fois les deux enveloppes ouvertes.

Des contingences de 10% au lot 1 et 15% au lot 2 ont été ajoutées au contrat soit un montant de 9 086,36 \$ (taxes incluses).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances selon  
Les imputations financières devront être divisé selon la répartition suivante :

	Lot 1	Lot 2	Total
Contrat (HT)	46 200,00 \$	21 886,00 \$	68 086,00 \$
Contingences (HT)	4 620,00 \$	3 282,90 \$	7 902,90 \$
Total	50 820,00 \$	25 168,90 \$	75 988,90 \$
TPS	2 541,00 \$	1 258,45 \$	3 799,45 \$
TVQ	5 069,30 \$	2 510,60 \$	7 579,89 \$
Total (Taxes Comprises)	58 430,30 \$	28 937,94 \$	87 368,24 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des projets: 10 mars 2019  
Réalisation des travaux : Mars 2019 à décembre 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-02-21



**Dossier # : 1197151002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les pavages Céka Inc. pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PRCPR) sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 770 395,84 \$, taxes incluses (contrat: 695 648,42 \$ + contingences : 48 695,39+ incidences: 26 052,03 \$). Appel d'offres public 580602 contrat R.B.19-1791 (12 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 770 395,84 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PRCPR) sur différentes rue dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les pavages Céka Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 695 648,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 536527.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-26 13:53

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les pavages Céka Inc. pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PRCPR) sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 770 395,84 \$, taxes incluses (contrat: 695 648,42 \$ + contingences : 48 695,39+ incidences: 26 052,03 \$). Appel d'offres public 580602 contrat R.B.19-1791 (12 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de Réhabilitation de Chaussées par planage-revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement sur celui existant, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La sélection des projets est réalisée par la Direction des travaux publics de l'arrondissement ainsi que la gestion et la réalisation du programme.

En plus d'inclure les travaux de PRCPR, des travaux de réfection de petites surfaces de pavage sur diverses rues de l'arrondissement font partis de l'appel d'offres.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 17 janvier 2019. Un délai de 19 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2019 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

No 1 : Changement de la date d'ouverture des soumissions et page sommaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 20 0193 - 7 mai 2018** - D'autoriser une dépense totale de 613 286,68 \$, taxes incluses comprenant les contingences, les frais incidents et les frais accessoires, le cas échéant, pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PCPR) sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Pavages D'Amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat R.B.18-1761 à cette fin (soumission 536527), au prix de sa soumission, soit au prix total de 598 286,67 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

## **DESCRIPTION**

Le lot 1 représente les travaux du Programme de Réhabilitation de Chaussées par planage-revêtement (PRCPR) cités ci-haut.

Dans le cadre du *Programme complémentaire de planage-revêtement – local 2018*, le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le lot 1 du présent contrat est donc payé par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

Les travaux seront assumés totalement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Le lot 2 représente des travaux de réparation de revêtement de béton bitumineux sur différentes rues. La réparation de surface de pavage de façon ponctuelle permettra de réduire les nids-de-poule et les coûts d'entretien de la voirie, ces travaux ne peuvent être réalisés en régie. Les travaux du lot 2 seront assumés totalement par l'arrondissement de LaSalle.

**Lot 1** : Travaux de planage et revêtement bitumineux (PRCPR)

. Les rues répondent préférablement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGSRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2019;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du SIVT.

L'arrondissement a donc choisi les rues suivantes :

Rue	De	À
-----	----	---

Smith	Lafleur	Larente
Tardif	Béique	John-F. Kennedy
Melatti	# 1041-43A	Bouvier
Simonne	11e Avenue	Gagné

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 33 002,91 \$ (taxes incluses) sont ajoutés à la soumission afin de couvrir les travaux imprévus du lot 1.

De plus, un montant de 17 656,56 \$ taxes incluses, sera ajouté aux dépenses du lot 1. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

**Lot 2** : Les travaux consistent à effectuer des réparations de pavage sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle. Soixante-dix pour-cent (70%) des travaux seront réalisés au printemps et trente pour-cent (30%) à l'automne.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 15 692,48\$ (taxes incluses) sont ajoutés à la soumission afin de couvrir les travaux imprévus du lot 2.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
1	Les Pavages Céka Inc.	695 648,42 \$	695 648,42 \$
2	Réhabilitation Du O inc	697 000,00 \$	697 000,00 \$
3	Méloche, division Sintra	709 683,19 \$	709 683,19 \$
4	Eurovia Québec Construction inc.	768 250,30 \$	768 250,30 \$
5	Construction Viatek inc	769 970,33 \$	769 970,33 \$
6	Pavage Métropolitain	772 708,29 \$	772 708,29 \$
7	Pavages d'Amour Inc.	820 317,88 \$	820 317,88 \$
8	De Sousa	839 949,86 \$	839 949,86 \$
9	Construction Bauval inc	845 000,00 \$	845 000,00 \$
10	Les Entreprises Canbec Construction	884 577,77 \$	884 577,77 \$
11	Les Pavages Ultra	906 624,44 \$	906 624,44 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		660 991,28 \$	660 991,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes			791 793,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,82
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			210 976,02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			30,33
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			34 657,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			5,24
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			1 351,58 \$



Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)	0,19
---	------

## **EXPLICATION DES ÉCARTS**

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, douze (12) entrepreneurs ont déposé une soumission; soit une proportion respective de 100% des preneurs.

Le plus bas soumissionnaire absent du tableau ci-dessus a été déclaré non conforme puisque qu'il n'a pas déposé de garantie de soumission.

Les trois (3) premiers entrepreneurs ont déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel.

Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 5,24 % supérieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Les Pavages Céka Inc. a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF et l'autorisation renouvelée est valide jusqu'au 12 mai 2017, une demande de renouvellement a été déposé le 31 janvier 2017, son autorisation est encore valide. Une copie de cette attestation et de la demande de renouvellement se trouvent en pièces jointes au dossier

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur. »

Les Pavages Céka Inc. n'est pas inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Pavages Céka Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 695 648,42 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté des contingences de 7% du contrat soit un montant de 48 695,39 \$ (taxes incluses) qui sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 26 052,03 \$ (taxes incluses) est prévu pour des frais incidents qui permettent de couvrir les frais de laboratoire.

**En résumé :**

	<b>Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)</b>	<b>Arrondissement LaSalle</b>	<b>Total</b>
<b>Lot 1 (PRCPR)</b>	410 063,20 \$		<b>410 063,20 \$</b>
<b>Lot 2 (Divers Rues)</b>		194 980,00 \$	<b>194 980,00 \$</b>
Total	410 063,20 \$	194 980,00 \$	<b>605 043,20 \$</b>
Contingences	28 704,42 \$	13 648,60 \$	<b>42 353,02 \$</b>
Total travaux	438 767,62 \$	208 628,60 \$	<b>647 396,22 \$</b>
+ TPS (5%)	21 938,38 \$	10 431,43 \$	<b>32 369,81 \$</b>
+ TVQ (9,975%)	43 767,07 \$	20 810,70 \$	<b>64 577,77 \$</b>
<b>Total Travaux (taxes incluses)</b>	<b>504 473,08 \$</b>	<b>239 870,73 \$</b>	<b>744 343,81 \$</b>
<b>Incidences:</b>			
Incidences contrôle qualitatif (Labo):	15 356,87 \$	7 302,00 \$	22 658,87 \$
<b>Sous-total Incidences</b>	15 356,87 \$	7 302,00 \$	22 658,87 \$
+ TPS (5%)	767,84 \$	365,10 \$	1 132,94 \$
+ TVQ (9,975%)	1 531,85 \$	728,37 \$	2 260,22 \$
Total incidences ( taxes incluses)	17 656,56 \$	8 395,48 \$	26 052,03 \$
<b>Total (taxes incluses)</b>	<b>522 129,63 \$</b>	<b>248 266,21 \$</b>	<b>770 395,84 \$</b>
%	67,774%	32,226%	100%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux seront assumés selon le tableau ci-dessus (Voir l'intervention des finances). La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Répartition des Coûts ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 5 juin 2019, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Tout retard sur la réalisation des travaux aurait des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Mars 2019

Début des travaux : Mai 2019

Fin des travaux : Novembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-02-22



**Dossier # : 1197151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 490,97 \$ taxes incluses à GHD Consultants Ltée pour les frais incidents associés aux travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle (Appel d'offres public 540700 - contrat H.V. 18-1766), majorant ainsi le montant des incidences du contrat de 8 000 \$ à 8 490,97 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 490,97 \$ taxes incluses pour les frais incidents du contrat accordé à Pavages D'amour Inc., pour des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-26 13:55

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197151004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 490,97 \$ taxes incluses à GHD Consultants Ltée pour les frais incidents associés aux travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle (Appel d'offres public 540700 - contrat H.V. 18-1766), majorant ainsi le montant des incidences du contrat de 8 000 \$ à 8 490,97 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle a octroyé un contrat à un entrepreneur en mai 2018 pour les travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Les travaux ont nécessités des frais incidents effectués par la firme GHD Consultants Ltée pour le suivi qualitatif des travaux . Une somme de 8 000 \$ avait été prévue à cette fin. Le montant réel de la surveillance s'élève à 8 490,97 \$. Il y a donc lieu de majorer les sommes alloués aux incidences de 490,97 \$ tti.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE17 1361 - 9 août 2017** - D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Pavages d'Amour inc. réalisées par l'arrondissement du Sud-Ouest et le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre des contrats SO-103-1621 et SO-104-1621 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

**CA18 20 0192 - 7 mai 2018** - D'autoriser une dépense totale de 630 312,82 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais accessoires, le cas échéant, pour des travaux de réfection du stationnement public de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Pavages D'Amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat H.V.18-1766 à cette fin (soumission 540700), au prix de sa soumission, soit au prix total de 622 312,82 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

Des contrôles qualitatifs supplémentaires ont été demandés et exécutés lors de l'exécution des travaux, ce qui a engendré une augmentation des dépenses incidentes en honoraires de la firme de laboratoire mandatée. Les travaux étaient essentiels à la qualité de l'ouvrage.

**JUSTIFICATION**

Les travaux supplémentaires effectués ont engendré une augmentation des heures de la firme de laboratoire, provoquant ainsi un dépassement de coût des frais incidents prévus de 8 000 \$ à 8 490,97 \$ taxes incluses. Il n'y a aucun impact sur le coût du contrat principal octroyé à Pavage D'Amour Inc. La majoration de coûts en question concerne uniquement les frais incidents des travaux effectués par la firme GHD Consultants Ltée. Les dépenses supplémentaires de la firme mandatée en laboratoire se résument comme suit :

- Suivi technique du projet
- Vérification des enrobés bitumineux
- Essai de laboratoire – enrobés bitumineux

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une augmentation des frais incidents est nécessaire d'un montant de 490,97 \$ taxes incluses.

Le transfert peut être fait à partir du montant des travaux contingents destinés au même contrat.

Voir intervention des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-23

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1190269003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Genfor Ltée pour des travaux de renforcement de la structure et du remplacement de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 1 878 862,81 \$, taxes incluses (contrat : 1 708 057,10 \$ + contingences: 170 805,71 \$) – Appel d'offres public no 570089 – Contrat BAT.18-338 (1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 1 878 862,81 \$, taxes incluses (contrat : 1 708 057,10 \$ + contingences: 170 805,71 \$), pour des travaux de renforcement de la structure et du remplacement de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Construction Genfor Ltée le contrat de l'appel d'offres public n° 570089 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 708 057,10, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 14:13

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190269003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Genfor Ltée pour des travaux de renforcement de la structure et du remplacement de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 1 878 862,81 \$, taxes incluses (contrat : 1 708 057,10 \$ + contingences: 170 805,71 \$) – Appel d'offres public no 570089 – Contrat BAT.18-338 (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bâtiment de la mairie de l'arrondissement de LaSalle situé au 55 avenue Dupras, a été construit dans les années 1930-1932. À cause de leur désuétude, plusieurs équipements ne correspondent plus aux normes en vigueur.

En termes de transport vertical, le bâtiment principal de la mairie est desservi par un ascenseur et un monte-charge. L'ascenseur est fonctionnel et il est le seul moyen de transport entre le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>e</sup> étage pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Cet ascenseur a plus de 34 ans, est vétuste et les pièces de remplacement pour différentes réparations sont de plus en plus difficiles à trouver. De plus, l'ascenseur ne dessert pas le 6<sup>e</sup> étage et il ne répond pas aux normes d'accessibilité universelle, d'où la nécessité d'intervenir. L'arrondissement a décidé de procéder au remplacement de l'ascenseur et d'inclure dans le même projet des travaux de renforcement de la dalle de toit nécessaire à l'installation future d'une nouvelle terrasse.

En termes de protection-incendie, il y a lieu de faire une mise aux normes de l'entrée de gicleurs car celle-ci est désuète et n'est plus conforme aux normes en vigueur.

L'appel d'offres public a été lancé le 26 novembre 2018 pour des travaux de renforcement de la structure et du remplacement de l'ascenseur à la mairie de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 21 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 décembre 2018 à 10 h 30.

Deux addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- La démolition de l'ascenseur existant et la fourniture et l'installation d'un nouvel ascenseur;
- La démolition et la réfection des entrées palières du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> étage;
- Les travaux de démolition et de construction pour l'ajout du 6<sup>e</sup> étage comme palier desservi par le nouvel ascenseur;
- Divers travaux en architecture, structure et électromécanique connexes aux travaux de remplacement de l'ascenseur;
- Des travaux de structure pour le renforcement d'une partie de la dalle du toit situé au 6<sup>e</sup> étage;
- L'enlèvement et la réinstallation des équipements mécaniques, électriques et informatiques situés au plafond du 5<sup>e</sup> étage pour permettre les travaux de renforcement de la dalle du toit;
- Les travaux de mise aux normes de l'entrée de gicleurs du bâtiment principal et les travaux en alarme-incendie connexes.

## JUSTIFICATION

Six (6) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres dont un seul a déposé une soumission.

Le tableau des résultats suivant résume le prix soumis, l'écart de prix entre la soumission et l'estimation réalisée par une firme externe.

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant de la soumission originale</b>
Construction Genfor Ltée	1 736 800,85 \$
<b>Estimation réalisée</b>	<b>1 202 761,06 \$</b>
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	1 736 800,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	-
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	-
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	534 039,79 \$

<i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	44,40
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	-
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission reçue est de 44,40 % supérieur au montant de l'estimation.

Étant donné que nous avons reçu une soumission unique, des démarches ont été entreprises afin de négocier le prix avec le seul soumissionnaire. Suite aux négociations, le soumissionnaire nous a envoyé une nouvelle soumission de 28 743,75 \$, taxes incluses, plus basse que la soumission originale. Après cette baisse de prix l'écart entre l'estimation et la soumission est de 42 %.

Notre recommandation sur l'octroi de ce contrat se base sur plusieurs éléments soit :

- C'est le deuxième appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;
- Le coût du premier appel d'offres était également très élevé;
- Un seul soumissionnaire différent de celui-ci avait répondu au premier appel d'offres;
- Nos appels aux trois autres preneurs du cahier des charges ayant effectué la visite des lieux, démontrent que le marché est très sollicité présentement;
- Peu de sous-traitants soumettent des prix au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ);
- Un nouvel appel d'offres aurait un résultat similaire d'après notre analyse.

Étant donné l'analyse des éléments cités ci-dessus, la désuétude de l'ascenseur, la volonté de l'arrondissement de faciliter l'accessibilité universelle à tous les utilisateurs de la mairie et l'obligation de la Ville de se conformer aux normes de protection incendie, nous recommandons l'octroi du contrat à Construction Genfor Ltée, le soumissionnaire unique conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

L'analyse administrative et technique de la soumission sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 170 805,71 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser de 1 878,862,81 \$ taxes incluses proviendra du PTI LaSalle.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: Août 2019

Fin des travaux: Décembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-22

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics



**Dossier # : 1197405003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux afin de faire correspondre la contribution financière prévue à l'entente à la contribution accordée par la résolution CA 18 20 0562.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement à signer l'addenda modifiant l'entente relative au prêt d'installations et de matériel pour l'exploitation du Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la réalisation de sa programmation annuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

D'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 14:12

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197405003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux afin de faire correspondre la contribution financière prévue à l'entente à la contribution accordée par la résolution CA 18 20 0562.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La résolution CA18 20 0562 a été adoptée au mois de décembre autorisant la signature de l'entente entre l'arrondissement et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Cette entente établit les modalités et les conditions du versement de la contribution financière de l'Arrondissement au financement des activités de l'Organisme, ainsi que le prêt qui lui est fait par l'Arrondissement d'installations et de matériel pour l'exploitation du centre culturel et communautaire Henri-Lemieux et la réalisation de sa programmation annuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Le contribution prévue à la résolution est de 251 500 \$, le montant sur lequel s'était entendu les parties.

Toutefois, les montants prévus au point 7.1.2 de l'entente s'élèvent à 248 500 \$. Il y donc lieu de signer un addenda afin de corriger le point 7.1.2 pour se lire comme suit :

- 7.1.2 Cette somme sera versée à l'Organisme comme suit :
  - 7.1.2.1 un premier versement de cent vingt-quatre mille deux cent cinquante dollars (124 250 \$) le ou vers le 15 janvier de l'année 2019;
  - 7.1.2.2 un deuxième versement de cent vingt-cinq mille sept cent cinquante dollars (125 750 \$) le ou vers le 15 juillet de l'année 2019;

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0562 Entente entre l'arrondissement et le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux

**DESCRIPTION**

Adoption d'un addenda qui permettra de verser au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux les contributions correspondant à la résolution adoptée.

## **JUSTIFICATION**

Sans l'adoption de cet addenda, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux recevra 1 500 \$ de moins que ce qui était prévu entre les parties.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 21 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA

**ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA

Le : 2019-02-21



Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Chef de division relations avec les citoyens et greffe



**Dossier # : 1188157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse St-Télesphore pour la location de locaux pour les années 2019 à 2021 pour une somme maximale de 15 810 \$ plus les taxes applicables.

D'approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse St-Télesphore pour la location de locaux pour les années 2019 à 2021 pour une somme maximale de 15 810 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 14:14

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et La Fabrique de la paroisse St-Télesphore pour la location de locaux pour les années 2019 à 2021 pour une somme maximale de 15 810 \$ plus les taxes applicables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le club de l'Âge d'or St-Télesphore est un organisme dynamique œuvrant sur le territoire de l'arrondissement et reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*. Depuis plusieurs années cet organisme occupe les locaux du sous-sol de l'église St-Télesphore situé au 8811, rue Centrale, à LaSalle.

Le Club de l'âge d'or St-Télesphore organise des activités deux fois par semaine, soit les lundis après-midi de 13 h à 16 h 30 et les jeudis soir de 18 h 30 à 22 h 30.

Ayant l'objectif d'harmoniser les ententes avec les Fabriques de l'arrondissement, nous souhaitons signer une convention avec les responsables de la Fabrique St-Télesphore pour l'utilisation de la salle du sous-sol de l'église par le club d'âge d'or St-Télesphore.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement a convenu avec la Fabrique St-Télesphore une entente en vue de louer leurs salles situées au sous-sol de l'église St-Télesphore. Cette nouvelle entente s'échelonne sur 3 ans de janvier 2019 à décembre 2021.

L'entente détermine les coûts d'utilisation : pour une période ne dépassant pas 7 heures d'utilisation continue, le coût est de 70 \$.

Une majoration annuelle de 5 \$/période d'utilisation est prévue à partir de la 2<sup>e</sup> année de la convention, soit à partir de janvier 2020, et sera en applicable au mois de janvier de chaque année subséquente, et ce, pour la durée du contrat.

Un montant fixe de 10 \$ sera facturé pour chaque utilisation pour le montage de la salle.

La convention prévoit que l'Arrondissement paiera que pour les jours d'utilisation, sans aucuns frais de location pour les activités annulées. La convention prévoit également que les parties peuvent mettre fin en tout temps à la convention avant l'échéance en signifiant à l'autre partie son intention par un préavis de 90 jours.

**JUSTIFICATION**

Depuis 2017, l'arrondissement défrayait les coûts pour l'utilisation de la salle du sous-sol de l'église St-Télesphore par le Club de l'âge d'Or St-Télesphore sur présentation de facture détaillée, décrivant les jours et les heures d'utilisation de la salle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour la durée de la convention, les coûts approximatifs seront répartis comme suit :

2019	4960 \$ plus les taxes applicables
2020	5270 \$ plus les taxes applicables
2021	5580 \$ plus les taxes applicables

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Club d'âge d'or St-Télesphore de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* et respectent les conditions de cette politique.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie RACICOT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-22

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1198262001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués et les revenus afférents pour la période de janvier 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque au lieu temporaire désigné pendant les travaux d'agrandissement.

Remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués et les revenus afférents pour la période de janvier 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque au lieu temporaire désigné pendant les travaux d'agrandissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-14 17:41

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198262001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués et les revenus afférents pour la période de janvier 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque au lieu temporaire désigné pendant les travaux d'agrandissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle est une corporation sans but lucratif, légalement constituée en novembre 1999, dans le but de guider le développement de la bibliothèque et d'encourager la lecture auprès des clientèles.  
Depuis 2001, les documents périmés ou les revenus des ventes de documents sont remis aux Amis de la bibliothèque.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0313 (1176818063) adoptée le 5 juin 2017 :** De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués par la bibliothèque de mai 2017 à décembre 2018.

**Résolution CA16 20 0391 (1166818057) adoptée le 4 juillet 2016 :** De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués par la bibliothèque d'avril 2016 à avril 2017.

**Résolution CA16 20 0129 (1166818006) adoptée le 7 mars 2016 :** De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués par la bibliothèque de septembre 2015 à avril 2016.

**DESCRIPTION**

Les Amis de la bibliothèque demandent que les documents élagués par la bibliothèque et préparés pour les ventes de 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque au lieu temporaire désigné pendant les travaux d'agrandissement leur soient remis pour les activités d'animation et de promotion de la bibliothèque.  
Les prochaines ventes auront lieu les 25 et 26 mai et les 7 et 8 septembre 2019.

Les revenus afférents seront remis aux Amis de la bibliothèque sous forme de traite bancaire.

**JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun revenu n'est prévu au budget 2019 pour la vente des documents élagués par la bibliothèque.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 31 janvier 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2019-01-31





**Dossier # : 1197551006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019.

De verser une contribution financière de 150 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:40

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197551006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association des Artistes de LaSalle dépose une demande écrite au conseil pour que l'arrondissement confirme sa participation habituelle au Salon du printemps par l'achat d'oeuvres et la remise de mentions à des oeuvres exposées. Annuellement, l'arrondissement s'est toujours porté acquéreur d'une ou de deux oeuvres exposées lors de cet événement. Cette exposition regroupe des oeuvres, sélectionnées par un jury externe, des membres de l'Association.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0141 (1186818037) adoptée le 3 avril 2018 :** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 12 au 28 avril 2018. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**Résolution CA17 20 0183 (1176818028) adoptée le 3 avril 2017 :** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 6 au 22 avril 2017. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**Résolution CA16 20 0192 (1166818022) adoptée le 4 avril 2016 :** D'autoriser une dépense maximale de 600 \$ pour l'acquisition d'oeuvres lors du Salon du printemps de l'Association des artistes de LaSalle qui se tiendra du 21 avril au 1er mai 2016. Verser une contribution financière de 150 \$ pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

**DESCRIPTION**

Réserver un montant maximal de 600 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'achat d'oeuvre(s) lors du Salon du Printemps de l'Association des Artistes de LaSalle qui se

tiendra du 25 avril au 11 mai 2019. Verser une contribution financière de 150 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour l'attribution de trois mentions de 50 \$ chacune aux oeuvres primées lors de cet événement.

## **JUSTIFICATION**

L'achat d'oeuvres par l'Arrondissement et la remise de prix à une ou des oeuvres primées sont perçus comme des actes de mécénat, un encouragement et une reconnaissance du travail exécuté par les artistes et leur association.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 750 \$ est financée comme suit :

- un montant maximal de 500 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget du conseil d'arrondissement.
- un montant maximal de 100 \$ en provenance des achats de biens non capitalisés du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.
- un montant maximal de 150 \$ en provenance des contributions à d'autres organismes du budget du conseil d'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le vernissage de l'exposition est prévu pour le 25 avril 2019. Un communiqué est généralement émis par la suite dans le journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme a été accrédité à titre d'organisme associé pour l'année 2019. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-19

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1195348004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019. Autoriser la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 14:11

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195348004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomaîtres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 40<sup>e</sup> édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomaîtres de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 24 mars 2019.

Le parcours a été révisé lors de l'édition 2008 et est approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0089 (1186818017) adoptée le 5 mars 2018 :** D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018 et la fermeture des rues touchées. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

**Résolution CA17 20 0125 (1176818010) adoptée le 6 mars 2017 :** D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 26 mars 2017 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

**Résolution CA16 20 0133 (1166818016) adoptée le 7 mars 2016 :** D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 20 mars 2016 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement et une subvention sous forme de gratuités de 26 000 \$.

**Résolution CA15 200098 (1156818015) adoptée le 2 mars 2015 :** D'autoriser les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement «Course et marche populaires de LaSalle» le dimanche 29 mars 2015 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomètres de LaSalle.

## **DESCRIPTION**

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants. La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km de même qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire près de 1500 participants. Le parcours des 5 km et 10 km est certifié par Athlétisme Canada.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 23 et 24 mars 2019;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 23 et 24 mars 2019.

La contribution financière (3 500 \$) de l'arrondissement représente un peu moins de 10 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 5 000 \$ (député provincial et commerces locaux). L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 22 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

La promotion de la course et de la marche correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur leur santé que ce soit par sa Politique alimentaire ou son Pacte vert.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomètres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis une décennie, elle accueille tous les ans environ 1 500 coureurs et marcheurs de tous les âges puisqu'elle a ajouté un important volet familial à son programme, en incluant une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservée aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomètres de LaSalle, qui paye ainsi ses entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomètres comportent également un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomaîtres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent conserver la forme en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un coach, ce qui favorise les relations sociales et prévient l'isolement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La subvention de 3 500 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes. Cette subvention financière est stable depuis plusieurs années.

La subvention sous forme de gratuités de 27 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation ainsi que le personnel supplémentaire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à la santé et à l'environnement depuis de nombreuses années. Les activités des Kilomaîtres s'adressent non seulement aux adultes, mais également aux jeunes et aux personnes âgées, deux clientèles prioritaires pour l'arrondissement dans sa Politique de soutien. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h 30 (à partir de 11 h 15, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

### **RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT**

- 35e Avenue de Centrale à Champlain
- Bishop-Power de De La Vérendrye à Champlain
- Champlain de Dollard à Bishop-Power
- Centrale de Raymond à la 35e Avenue
- De La Vérendrye de Dollard à Bishop-Power
- Dollard de Champlain à De La Vérendrye
- George de la 41e Avenue à Raymond
- Raymond de George à Centrale

### **RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS**

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue
- 34e Avenue de George à George
- 36e Avenue de George à George
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- George terr. de George à George
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue
- Vachon terr. de Vachon à Vachon

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une lettre circulaire est envoyée à toutes les résidences et les commerces situés directement sur le parcours ou enclavées afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un document de travail est envoyé aux Travaux Publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Pierre DUPUIS, LaSalle  
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle

Lecture :

Maxime Ubner SAUVEUR, 26 février 2019

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie RACICOT  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

Le : 2019-02-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1198157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-26 13:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198157003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec près de 60% de ses résidents issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement de LaSalle a à coeur la valorisation de la diversité culturelle, l'inclusion des citoyennes et citoyens de toute origine et le vivre-ensemble. L'arrondissement vient de renouveler pour les années 2018 à 2020 son plan d'action diversité culturelle. La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) est une des actions de ce plan d'action qui vise à promouvoir la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloises.

La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) se tiendra du 18 au 24 mars 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0093 (1186818021) adoptée le lundi 5 mars 2018:** D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

**Résolution CA17 20 0123 (1176818017) adoptée le 6 mars 2017 :** D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 20 au 26 mars 2017.

**Résolution CA16 20 0518 (1166818085) adoptée le 6 septembre 2016 :** D'adopter le plan d'action 2016-2017 sur la diversité culturelle à LaSalle.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, soutenir

la réalisation d'activités qui sont en collaboration avec des organismes associés et partenaires de l'arrondissement. Les événements se dérouleront du 18 au 24 mars 2019 dans différents lieux de LaSalle.

Afin de réaliser les événements prévus au calendrier de la SHIC, accorder une contribution financière de :

- 2500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme;
- 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc.;
- 1500 \$ à La radio communautaire de LaSalle.

## **JUSTIFICATION**

Cette semaine d'événements s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

Les organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les contributions financières de l'ordre de 4 600 \$ proviennent des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En collaboration avec la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement sera élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre de la SHIC.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Caroline ELLIOTT, LaSalle  
Stephanie LAMPRON DE SOUZA, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maty DIOP  
conseiller(ere) en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2019-02-22



**Dossier # : 1194629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 550 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 550 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la Célébration de la journée internationale de la femme.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-26 13:51

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 550 \$ à Bienvenue à l'immigrant dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la journée internationale de la femme le 9 mars 2019, l'organisme Bienvenue à l'immigrant organise une célébration sous le thème « Entreprenariat féminin, les clés du succès». Une demande est faite à l'Arrondissement afin de donner un soutien financier pour cet événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière non-récurrente au montant de 550 \$ à l'organisme Bienvenue à l'immigrant afin de les soutenir dans l'organisation de la célébration de la journée internationale de la femme. Le montant servira à couvrir les frais de location de salle et d'achat de produits.

**JUSTIFICATION**

L'événement qui aura lieu à l'église Sainte-Catherine-Labouré a pour objectif de sensibiliser, valoriser et motiver la femme dans sa diversité et sa particularité, dans sa façon de repousser ses limites et à prendre sa place. Des conférenciers viendront témoigner de leur parcours. Des danses traditionnelles et d'autres activités sont prévues. L'événement est ouvert à tous.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. La contribution financière de 550 \$ est financée à même le budget de fonctionnement contribution à d'autres organismes.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en développement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2019-02-25



**Dossier # : 1197551004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-Quartier pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

D'accepter la convention intervenue entre Héritage Laurentien et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien écologique du parc des Rapides et accorder une contribution de 378 000 \$ , incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-25 14:43

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197551004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-Quartier pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme d'action environnementale Éco-quartier vise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Chaque quartier ayant sa réalité propre, le programme Éco-quartier repose sur la connaissance des besoins et la prise en charge locale des solutions. Le programme Éco-quartier s'inscrit dans les orientations stratégiques et les aspirations identifiées dans la planification stratégique 2018-2024 de l'arrondissement de LaSalle.

Les conseils d'arrondissement de la Ville, confient ainsi à des organismes à but non lucratif le mandat de planifier et de réaliser dans leurs quartiers respectifs des activités de sensibilisation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

La mise en place d'un bureau dédié exclusivement à l'environnement désigné « Éco-quartier de LaSalle » est un moyen efficace pour sensibiliser les citoyens de l'arrondissement, notamment à la gestion de l'environnement, à la gestion des matières résiduelles, au verdissement et à la propreté (corvées et graffitis).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0071 (1176818006 ) adoptée le 6 février 2017 :** De conclure une convention entre la Ville de Montréal, arrondissement LaSalle et Héritage Laurentien, personne morale sans but lucratif, au montant de 378 000 \$ taxes incluses pour la réalisation du programme Éco-Quartier pour la période du 13 février 2017 au 31 décembre 2018.

**DESCRIPTION**

Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif proposant une approche de l'environnement et du développement durable basée sur la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu. L'organisme fait notamment partie de l'Alliance de l'Arbre et siège au comité de développement durable de LaSalle et il est partenaire de l'arrondissement depuis 1994.

Héritage Laurentien assume le mandat de gestion écologique du parc des Rapides depuis

plus de 15 ans.

L'Arrondissement souhaite qu' Héritage Laurentien poursuive le mandat d'Éco-quartier sur le territoire de l'arrondissement LaSalle, comprenant notamment des services professionnels en gestion des matières résiduelles, en gestion de l'environnement et l'écocivisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021. Une entente de gré à gré est proposée afin de permettre la poursuite des activités et l'atteinte des objectifs du plan d'action.

Le programme Éco-quartier compte 5 volets détaillés dans l'offre de service jointe au sommaire décisionnel :

- Interaction avec les citoyens;
- Embellissement et verdissement;
- Gestion des matières résiduelles;
- Vie de quartier;
- Éducation à l'environnement.

Les actions entreprises par Héritage Laurentien dans la gestion de l'éco-quartier LaSalle visent, notamment, à favoriser l'atteinte des objectifs du plan local de développement durable 2016-2020. Ce plan d'action en développement durable confirme la démarche environnementale déjà entreprise par LaSalle ces dernières années.

La mise en œuvre des actions de terrain permet d'offrir aux laSallois un milieu de vie éco-responsable. Le plan local de développement durable 2016-2020 adopté le 18 décembre 2017 lie à la fois l'arrondissement, son personnel et l'ensemble des laSallois. Ces actions sont également liées au Plan arboricole de l'arrondissement, au Plan d'action canopée de la Ville de Montréal 2012-2021 ainsi que le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle souhaite protéger et améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens. Pour ce faire, il reconnaît l'importance de mettre en œuvre des actions permettant d'augmenter sa performance en matière d'environnement et de développement durable et l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens sont incontournables.

L'approche privilégiée est centrée sur la sensibilisation, l'information, l'éducation, mais surtout, sur la mobilisation et la participation directe des citoyens à des projets concrets sur le terrain.

La sensibilisation des citoyens à l'écocivisme, au verdissement et à la saine gestion des matières résiduelles est un mandat intrinsèque du programme Éco-quartier. Cela répond aux objectifs de développement durable dont l'arrondissement s'est doté, notamment, la valorisation des matières résiduelles, l'augmentation du couvert arboricole (canopée) et la réduction des îlots de chaleur (santé publique) ainsi que l'augmentation des déplacements actifs (santé physique) de ses citoyens.

Les résultats obtenus depuis la mise en place du Programme de gestion des matières résiduelles de l'arrondissement ont permis l'accroissement de l'écocivisme des citoyens du premier secteur déployé en 2016.

Il est recommandé d'approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Héritage Laurentien pour la réalisation du programme Éco-quartier de l'arrondissement et de verser une contribution financière maximale totalisant 378 000 \$, et ce pour la période

du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. L'arrondissement se réserve le droit de mettre un terme à l'entente avec un préavis de vingt-et-un (21) jours ouvrables. Un rapport et un plan d'action annuels seront soumis à l'arrondissement en janvier de l'année courante. Héritage Laurentien est un organisme à but non lucratif qui se joindra au regroupement des Éco-quartiers de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 378 000\$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La subvention sous forme de gratuités en biens et services offerts par la Ville est évaluée à 19 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entente à intervenir avec Héritage Laurentien contribue à l'amélioration de notre gestion des matières résiduelles et à atteindre les objectifs du Pacte Vert de l'arrondissement, du Plan arboricole de l'arrondissement ainsi que ceux du Plan d'action canopée de la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication visant les nouveaux services de collecte des résidus alimentaires est préparée par le Service des communications. L'arrondissement de LaSalle réalisera des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens de changements dans les jours de collecte.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'article 573.3 (2.1°) de la *Loi sur les cités et villes* stipule : «**573.3.** Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat: [...]

2.1° qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'assurance ou un contrat pour la fourniture de services autres que ceux énumérés au paragraphe 2.3° ou que ceux en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage ou de récupération des matières résiduelles;

Le Règlement de gestion contractuelle est inclus dans l'offre de services.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Paule TANGUAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-22

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1194629002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler la convention intervenue entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal pour le prêt de locaux administratifs, selon les mêmes modalités, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

De renouveler la convention intervenue entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal pour le prêt de locaux administratifs, selon les mêmes modalités, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 14:14

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194629002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler la convention intervenue entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal pour le prêt de locaux administratifs, selon les mêmes modalités, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Radio communautaire de LaSalle, organisme reconnu par l'arrondissement, oeuvre sur le territoire depuis 2006 et a son siège social au troisième étage de la mairie d'arrondissement. Elle a pour mission d'offrir un média de communication majoritairement francophone qui favorise le développement du tissu social et l'implication de la population dans le développement local. Elle offre 126 heures de programmation sur la fréquence FM 100.1 touchant l'ensemble de la population de LaSalle. La convention intervenue entre les deux parties est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. La Radio communautaire de LaSalle s'adresse à l'arrondissement pour conclure une nouvelle entente portant sur le prêt de locaux pour une période d'un an.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA 17 20 0662 (1176818110) adopté le 18 décembre 2018 :** De renouveler la convention intervenue entre la Radio communautaire de LaSalle et la Ville de Montréal pour le prêt de locaux administratifs, selon les mêmes modalités, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**Résolution CA16 20 0701 (1166818108) adoptée le 5 décembre 2016 :** renouveler la convention intervenue avec la Radio communautaire de LaSalle pour le prêt de locaux administratifs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 en ajoutant le plan de visibilité.

**Résolution CA11 20 0315 (1113413077) adoptée le 6 juin 2011 :** protocole d'entente modifié avec la Radio communautaire de LaSalle.

**DESCRIPTION**

Autoriser le renouvellement de la convention à intervenir avec La radio communautaire LaSalle inc., pour une durée d'un an, renouvelable à compter du 1er janvier 2019, permettant à l'organisme d'occuper gracieusement des locaux situés au troisième étage de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Les obligations des deux parties sont précisées dans ladite convention.



## **JUSTIFICATION**

La radio communautaire LaSalle inc. se veut accessible et mobilisatrice de sa population. Elle permet d'informer les citoyens quotidiennement sur les événements et points d'informations qui se déroulent (ex. enlèvement de la neige, mesures d'urgence, avis aux citoyens, etc.) L'arrondissement et les organismes sont privilégiés d'avoir cet outil de communication qui leur permet d'être en contact rapidement avec les citoyens. La radio communautaire LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun loyer n'est exigé de l'organisme pour l'utilisation des locaux et du matériel. En contrepartie, l'organisme s'engage toutefois à offrir des placements médias à l'arrondissement jusqu'à concurrence de 20 000 \$ annuellement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 27 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
Agent(e) de soutien - lasa

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-26

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1196152002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la conception et à la réalisation de la piste cyclable sur l'avenue Dollard entre la rue Salley et le boulevard de La Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle.

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la conception et à la réalisation de la piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-26 13:54

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1196152002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la conception et à la réalisation de la piste cyclable sur l'avenue Dollard entre la rue Salley et le boulevard de La Vérendrye dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye est inscrit dans la planification de l'aménagement des voies cyclables. Cette piste, qui sera utilisée par les cyclistes mais également par les marcheurs et les joggeurs, est un lien actif important pour l'arrondissement de LaSalle et sera la continuité de la piste déjà réalisée de l'avenue Dollard entre Gloria et Jean Brillon et la piste prévue en 2019 sur Dollard entre Jean Brillon et Salley.

Considérant le nombre croissant de cyclistes circulant dans l'axe de Dollard sur des rues dépourvues d'aménagement cyclable, cette piste créera le lien avec le boulevard De La Vérendrye.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Considérant que cette piste cyclable fait partie du réseau de transport actif sous la compétence du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), l'arrondissement de LaSalle offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'effectuer la conception et la réalisation des travaux de la piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye.

Selon les contraintes du tronçon, la piste cyclable peut être sur le terrain de la bibliothèque ou sur rue. La conception étant un processus itératif, l'arrondissement devra faire des choix. Le plan de géométrie sera réalisé par LaSalle. L'arrondissement de LaSalle offre de prendre donc en charge la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux à exécuter. Les travaux pourraient être réalisés en 2019.

## **JUSTIFICATION**

Cet aménagement cyclable permettra de créer un confort et un sentiment de sécurité des cyclistes et autres usagers de la piste.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La mise en œuvre de l'aménagement cyclable proposé nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 ainsi que notre Plan Local de Déplacement (PLD) 2017.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les travaux ne sont pas réalisés, les cyclistes utiliseront alors les rues non aménagées pour rejoindre le boulevard De La Vérendrye.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- \* Acceptation de l'offre de la part du Comité exécutif et du Conseil municipal : juin 2019;
- \* Réalisation des plans de géométrie: juillet à septembre 2019;
- \* Réalisation des documents d'appel d'offres et travaux: septembre 2019 à novembre 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Stéfan GALOPIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéfan GALOPIN, 25 février 2019  
Sylvain FELTON, 25 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-22

Christianne CYRENNE  
Directrice des Travaux publics



**Dossier # : 1195348005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le vendredi 12 avril 2019 sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le vendredi 12 avril 2019 sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 16:38

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195348005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le vendredi 12 avril 2019 sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys demande l'autorisation de tenir son Grand Défi le vendredi 12 avril 2019.  
Pour l'occasion, le responsable de l'activité, monsieur Martin Hébert, coordonnateur des sports à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, demande la permission d'emprunter la piste piétonne longeant le boulevard LaSalle d'ouest (Lachine) vers l'est (Verdun).

Essentiellement, l'activité regroupe approximativement 250 jeunes de six écoles secondaires du territoire de la commission scolaire, dont plusieurs de l'école secondaire Cavelier-De-LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0149 adoptée le 3 avril 2018 :** D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 14 avril 2018 sur le territoire laSallois.

**Résolution CA17 20 0196 adoptée le 3 avril 2017 :** D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 8 avril 2017 sur le territoire laSallois.

**Résolution CA16 20 0202 adoptée le 4 avril 2016 :** D'autoriser la tenue du Grand Défi de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le samedi 30 avril 2016 sur le territoire laSallois.

**DESCRIPTION**

Dans le but de faire la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys organise une activité pour permettre à plus de 250 jeunes d'écoles secondaires de son territoire, dont plusieurs de l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle, de participer à une course à relais.  
Les participants choisiront, avec l'aide de leurs entraîneurs, une distance à parcourir (5km, 10km, 15km au 21km).

Les départs seront simultanés à 10 h.



Le départ du 21km se fera de l'école Monseigneur Richard à Verdun et se dirigera vers l'école secondaire Dorval-Jean XXIII, donc emprunte le boulevard LaSalle sur toute sa longueur.

Le départ de 15km se fera de la Terrasse Serre à LaSalle et se dirigera vers l'école secondaire Dorval-Jean XXIII, et suivra le boulevard LaSalle.

Le départ de 10km se fera devant le dépanneur Couche-Tard (coin 90e Avenue et boulevard LaSalle) et se dirigera vers l'école secondaire Dorval-Jean XXIII et suivra le boulevard LaSalle.

Le départ du 5km se fera dans le parc Stoney Point à Lachine et se dirigera vers l'école secondaire Dorval-Jean XXIII.

Des bénévoles, des professeurs et des responsables de l'Ambulance St-Jean escorteront le cortège et il y aura toujours deux responsables par groupe de jeunes.

### **JUSTIFICATION**

Faire la promotion de saines habitudes de vie. Plusieurs jeunes de l'école secondaire Cavelier-de-LaSalle participent à cet événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Pierre DUPUIS, LaSalle  
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Maxime Ubner SAUVEUR, 20 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

**ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2019-02-15



**Dossier # : 1195348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 158 687 \$ pour l'année 2018. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

De confirmer au ministère des Trasnports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 158 687 \$ pour l'année 2018.

De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7.9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 15:04

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195348002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 158 687 \$ pour l'année 2018. Confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2017, le ministère des Transports du Québec a remis en place son programme de soutien financier à l'entretien de la Route verte. Le Ministère subventionne annuellement les municipalités pour les aider à entretenir leurs pistes cyclables. Nous devons confirmer auprès du ministère des Transports l'exactitude des dépenses qu'entraîne l'entretien du tronçon de piste cyclable du boulevard LaSalle et la gratuité de l'accès à cette piste.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0147 adopté le 3 avril 2018:** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 126 550 \$ pour l'année 2017. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7.9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Résolution CA17 20 0132 (1176818014) adopté le 6 mars 2017 :** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 134 610 \$ pour l'année 2016. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Résolution CA14 20 0131 (1143413011) adoptée le 3 mars 2014 :** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 95 482 \$ pour l'année 2013. De confirmer que la piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

**Résolution no CA13 20 0265 adoptée le 6 mai 2013 :** De confirmer au ministère des Transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 7,9 km (boulevard LaSalle) dans l'arrondissement de LaSalle totalisent 93 432 \$ pour l'année 2012 - 2013. De déposer la demande de subvention de 11 850 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière de la Route Verte (Transport Québec) 2013 - 2014. De confirmer que la

piste cyclable du boulevard LaSalle a une longueur de 7,9 kilomètres et que son accès est libre et gratuit.

## **DESCRIPTION**

Nous recevons annuellement une subvention pour l'entretien de la Route verte (piste cyclable du boulevard LaSalle) par le biais du programme d'aide à l'entretien de la Route verte du ministère des Transports du Québec. La subvention est payable en deux versements égaux.

## **JUSTIFICATION**

Nous devons confirmer au Ministère l'exactitude des dépenses qu'entraîne l'entretien de ce tronçon de piste cyclable de même que la gratuité de l'accès à la piste cyclable, afin d'obtenir le deuxième versement de la subvention.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le deuxième versement de la subvention représente un montant de 5 925 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie RACICOT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-13

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1195348003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 23 mars au 7 avril 2019 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 23 mars au 7 avril 2019 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 15:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1195348003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 23 mars au 7 avril 2019 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

## CONTENU

## CONTEXTE

Le Tournoi Interrégional de LaSalle est un événement organisé par l'association de hockey Les Couguars de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 29<sup>e</sup> édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. L'association de hockey Les Couguars de LaSalle sollicite un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du Tournoi Interrégional de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 23 mars au 7 avril 2018.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**Résolution CA18 20 0097 adoptée le 5 mars 2018 :** D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

**Résolution CA17 20 0131 (1176818011) adoptée le 6 mars 2017 :** D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 27 mars au 9 avril 2017. D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

**Résolution CA16 20 0146 adoptée le 7 mars 2016 :** D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 28 mars au 10 avril 2016 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

**Résolution CA15 20 0101 adoptée le 2 mars 2015 :** Autoriser l'Association de hockey Les Couguars de LaSalle à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées du 30 mars au 12 avril 2015.



## **DESCRIPTION**

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le Tournoi Interrégional de LaSalle est un événement annuel qui accueille 66 équipes et 1 060 joueurs de niveau novice, atome et peewee (7 à 12 ans). L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise de Hockey sur glace (Hockey Québec).

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec le responsable des arénas pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 23 mars au 7 avril 2019;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 23 mars au 7 avril 2019.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcooliques à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée aux deux arénas depuis 2011. En 2019, le tournoi aura seulement lieu à Jacques-Lemaire.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, affiliation, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 36 000 \$. Les commandites et subventions sont évaluées à 6 000 \$ (député provincial et commerces locaux), soit 10% des revenus totaux du tournoi (60 000 \$).

## **JUSTIFICATION**

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses jeunes citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, l'association de hockey Les Cougars de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 25 ans, le Tournoi Interrégional de LaSalle accueille plus de 1 000 joueurs de 7 à 12 ans et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Cougars peuvent accomplir leur mission, soit d'offrir à un prix très abordable un programme de hockey sur glace de nature récréative et compétitive aux jeunes LaSallois.

L'association a également pour but de procurer et développer des valeurs liées à la pratique du sport telles que le sens de discipline, de l'organisation, le travail en équipe et le sens des responsabilités.

La subvention sous forme de gratuités de 18 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire et du centre sportif Dollard-St-Laurent ainsi que le personnel supplémentaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à l'activité physique et les saines habitudes de vie depuis de nombreuses années. Les activités des Couguars s'adressent aux jeunes, une clientèle prioritaire pour l'arrondissement dans sa Politique de soutien. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et sur la vente et le service de boissons alcooliques.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie RACICOT  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

Le : 2019-02-15

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1193035004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 janvier au 20 février 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2019.

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 janvier au 20 février 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:42

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1193035004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 janvier au 20 février 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 21 janvier 2019 entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 200 063.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 22 janvier au 20 février 2019 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2019-02-21



**Dossier # : 1192365005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004

Avis de motion est donné de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004. Que soit déposé le projet de règlement LAS-0040-5 modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-28 14:12

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192365005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro LAS-0004

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)* (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat. Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100\$.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel concerne la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit



le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, concernant l'exécution d'un contrat ou concernant la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'arrondissement, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au directeur d'arrondissement de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur d'arrondissement est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au directeur d'arrondissement les pouvoirs dévolus au dirigeant par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)*, et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

### **JUSTIFICATION**

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'arrondissement pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.

À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et abrogeant le règlement numéro las-0004 afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)*. Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les fonctions dévolues par la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)* au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'arrondissement pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement - 1er avril 2019  
Publication du règlement - avril 2019

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2019-02-25



**Dossier # : 1192365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement LAS-0129 concernant le droit de visite et d'inspection

Attendu que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 février 2019 ainsi que le dépôt et la présentation du projet de règlement;

D'adopter le règlement LAS-0129 intitulé « *Règlement concernant la droit de visite et d'inspection* ».

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-06 17:10

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement LAS-0129 concernant le droit de visite et d'inspection

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1192365002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement LAS-0129 concernant le droit de visite et d'inspection

**CONTENU****CONTEXTE**

La direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques a proposé aux arrondissements un projet de règlement en matière d'inspection afin de pallier à diverses lacunes constatées dans certains arrondissements. Bien qu'une vérification des règlements de LaSalle ait révélé que nos dispositions actuelles sont suffisamment précises, il est loisible d'adopter ce règlement afin d'assurer une cohérence réglementaire avec l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal. Ce règlement ne remplace ni n'abroge aucun règlement actuellement en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Déposer un avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement concernant le droit de visite et d'inspection à une séance subséquente du conseil.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion 4 février  
Dépôt et présentation du projet de règlement 4 février  
Adoption du règlement 4 mars  
Entrée en vigueur 11 mars

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 411 de la Loi sur les cités et villes

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-29

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe



**Dossier # : 1192363010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:44

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boul. Newman), l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Rising Phoenix International est une organisation qui a pour mission d'offrir une expérience éducative enrichissante pour les étudiants. Rising Phoenix International se spécialise notamment dans le secteur de l'éducation internationale et elle offre entre autres des services de marketing et de gestion aux institutions d'enseignement. Ces services permettent aux institutions d'enseignement de recruter et d'accueillir des étudiants internationaux et d'élargir ainsi leur marché. L'organisation possède de nombreuses années d'expérience dans le milieu et a développé des relations dans près de 40 pays. L'organisation est composée de citoyens impliqués de façon directe ou indirecte dans la communauté laSalloise et dans le domaine de l'éducation depuis de nombreuses années. Dans le cadre de ses activités, Rising Phoenix International souhaite implanter une nouvelle institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial dans une partie du bâtiment situé sur le lot numéro 1 724 954. Cette institution d'enseignement accueillerait principalement une population âgée entre 18 et 28 ans. La population étudiante serait mixte et pourrait suivre des cours à temps plein ou à temps partiel. L'institution souhaite accueillir des étudiants québécois, canadiens et internationaux. L'institution d'enseignement offrirait des cours le jour et le soir (de 9h00 à 21h00), et ce, autant la semaine que la fin de semaine. De plus, 15 à 20 personnes y seraient à l'emploi. L'attraction de cette population dans le secteur par le projet aura un effet positif sur la vitalité de ces commerces. Au total, Rising Phoenix International compte investir près de 2 000 000 \$ dans la réalisation du projet d'ici 2022.

L'implantation de l'institution d'enseignement ne nécessiterait aucune intervention sur l'extérieur du bâtiment. Seul l'intérieur serait modifié afin d'aménager les locaux requis :

- Salles de classe;
- Laboratoires informatiques;
- Bureaux administratifs
- Salle des enseignants;
- Cafétéria et salle des étudiants;

L'institution offrirait principalement des attestations d'études collégiales (AEC) et des



diplômes d'études professionnelles (DEP). Les programmes proposés sont en lien direct avec les tendances démographiques de l'arrondissement, notamment l'augmentation du nombre de famille avec enfant. Les programmes proposés ont également été choisis en fonction des secteurs d'étude les plus recherchés par les LaSallois ainsi qu'en fonction des besoins du marché du travail québécois. Les programmes suivants sont prévus :

*Attestation d'études collégiales :*

- Gestion de projet avancé;
- Gestion de commerce;
- Technique d'éducation à l'enfance;
- Techniques d'intégration multimédia et graphique;
- Techniques de design industriel et dessin en génie.

*Diplôme d'études professionnelles :*

- Infographie;
- Soutien informatique;
- Dessin de bâtiment.

La localisation sur le lot numéro 1 724 954 est idéale pour le requérant, car elle est facilement accessible par transport en commun, grâce aux lignes d'autobus qui empruntent le boulevard Newman dont une ligne express à partir du métro Angrignon. De plus, des arrêts d'autobus sont situés à quelques pas du site. La nouvelle école est également localisée près de nombreux commerces d'intérêt pour la population étudiante, notamment des restaurants et des cafés localisés à distance de marche. La localisation de l'école dans le même bâtiment que le CLSC est également intéressante, car elle permet de consolider sur le boulevard Newman des activités institutionnelles à proximité de l'intersection névralgique Newman/Dollard.

Le CLSC continuera d'occuper une partie du bâtiment. Le local 206, situé au deuxième étage, accueillera pour sa part les bureaux administratifs du CPE Familigarde. L'institution d'enseignement occupera le reste des locaux disponibles. L'aménagement du stationnement sera bonifié par les éléments suivants :

- o Plantation d'un arbre à tous les 5 mètres en cour avant
- o Aménagement d'une bande gazonnée de 1 mètre incluant une bordure de béton de 15 cm
- o Aménagement d'un écran végétal d'une hauteur minimale d'un mètre vingt (1,20 m), d'une densité supérieure à quatre-vingt pour cent (80%) et composé d'au moins cinquante pour cent (50%) de conifères.
- o Aménagement de baies paysagères représentant 15% de la superficie totale du stationnement

En contrepartie le projet dérogera au nombre minimal de cases de stationnement requises. En effet, 212 cases seraient fournies alors que 245 cases sont requises.

La demande vise donc à permettre sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7 .i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

## **1. Conformité au Schéma d'aménagement (ci-après SAD)**

Le projet semble conforme au SAD. Le terrain est situé sur le boulevard Newman, un pôle d'activité commerciale intermédiaire.

Le projet répond à l'orientation suivante :

- Préserver, consolider et diversifier l'activité commerciale dans une perspective de cadre de vie complet.

En effet, l'implantation d'une institution d'enseignement est complémentaire à l'activité commerciale dans le secteur et devrait contribuer à sa vitalité en plus de favoriser la création d'un cadre de vie complet.

De plus, le projet est situé dans un secteur où la grande affectation est "activités diversifiées". Ce type d'affectation inclut les équipements institutionnels. L'institution d'enseignement est d'ailleurs compatible avec les autres usages dans le bâtiment (CLSC) et les commerces à proximité (restaurants et cafés).

Enfin, le projet permettra de répondre aux objectifs de verdissement et de réduction des îlots de chaleur du SAD.

## **2. Conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (ci-après PU)**

Le projet est conforme au PU. Le projet est situé dans un secteur d'activités diversifiées. Ce type d'affectation inclut les équipements institutionnels. De plus le projet n'a aucun impact sur l'apparence extérieure du bâtiment et donc ce dernier demeure conforme aux prescriptions du secteur 10-07 :

<b>Prescription secteur 10-07</b>	<b>Situation prévue dans le projet</b>
bâti de un à cinq étages hors-sol;	Deux étages (aucune modification à l'existant)
taux d'implantation au sol faible ou moyen	Conforme au taux d'implantation (aucune modification à l'existant)

## **3. Conformité au règlement de zonage numéro 2098 (ci-après Zonage)**

Un projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble est nécessaire (ci-après P.P.C.M.O.I.), puisque le projet déroge à certaines dispositions du règlement de zonage. Le projet serait effectivement dérogoire quant à l'usage, à la localisation de l'espace pour l'entreposage des matières résiduelles pour une institution d'enseignement, au nombre de cases de stationnement, aux dimensions des allées de circulation et à l'aménagement de l'espace de stationnement. Le tableau ci-dessous précise ces dérogations.

<b>Éléments visés</b>	<b>Article du règlement de zonage visé</b>	<b>Norme actuelle au zonage</b>	<b>Situation souhaitée par le requérant</b>
Usage	3.5.1 3.5.4.1	Usage c1 (COMMERCE DE DÉTAIL ET DE SERVICE) et c3 (COMMERCE ARTÉRIEL LÉGER) autorisés à l'exception de commerces de vente/location de véhicule léger domestique	Institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial (usage p1 COMMUNAUTAIRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF)

Nombre de cases de stationnement	5.3.3	<p>MAINTIEN DES ESPACES DE STATIONNEMENT</p> <p>Tout espace affecté ou qui peut être affecté au stationnement à la date d'entrée en vigueur de ce règlement ou en tout temps depuis, doit être maintenu jusqu'à concurrence des normes prescrites dans ce règlement.</p> <p>Tout nouvel usage d'un bâtiment, d'une partie de bâtiment ou d'un terrain qui exige un nombre de cases de stationnement supérieur à l'usage précédent, doit être pourvu du nombre additionnel de cases requis pour le nouvel usage par rapport à l'ancien.</p>	<p>Le nombre de cases requises pour le nouvel usage n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>
Nombre de cases de stationnement	5.3.4 a)	<p>lorsqu'un bâtiment ou un terrain est affecté de plusieurs usages, le nombre minimal de cases de stationnement requis correspond à la somme des nombres requis pour chacun des usages, à moins d'indication contraire à ce règlement.</p>	<p>Le nombre de cases requises pour chaque usage n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>
Dimension des allées de stationnement à double sens	5.3.6	Dimension minimal 6,7 mètres	6,36 mètres pour une petite portion d'une allée
Dimension des entrées charretières à double sens	5.3.7 i)	la largeur minimale d'une entrée charretière servant à la fois à l'entrée et la sortie de véhicules est fixée à huit mètres (8 m)	7,30 mètres et 7,32 mètres
Nombre de cases de stationnement	6.2.5.1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « commerce »	<p>Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « commerce » n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>
Localisation d'un conteneur à déchet dissimulé	6.4.1.29	Autorisé en cour arrière seulement pour une institution d'enseignement	Le conteneur à déchet serait localisé en cour latérale
Nombre de cases de stationnement	6.4.3.1	Le nombre de cases de stationnement requis pour un usage du groupe « communautaire »	<p>Le nombre de cases requises pour un usage du groupe « communautaire » n'est pas fourni :</p> <p>-Nombre de cases requises : 245 -Nombre de cases fournies : 212</p>

Stationnement en cours avant	6.4.3.2	la cour avant peut être utilisée à des fins de stationnement en autant qu'une bande de verdure d'une largeur minimale de trois mètres (3 m) longe les lignes de terrain dans la cour avant.	Une bande de 2,0 m est souhaitée
------------------------------	---------	---	----------------------------------

#### **4. Objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après P.I.I.A.)**

La demande de permis pour l'implantation de l'institution d'enseignement n'est pas soumise à l'approbation de P.I.I.A., puisqu'aucune modification à l'apparence extérieure du bâtiment ne sera effectuée.

#### **5. Conformité au règlement sur les P.P.C.M.O.I. LAS-0041**

<b>Élément de conformité</b>	
Le projet doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Conforme
Les occupations prévues doivent être compatibles avec celle du milieu d'insertion et ne pas créer de préjudices sérieux au développement des terrains voisins	Conforme
Le projet doit présenter des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Sans objet, aucune modification au bâtiment ou à son implantation
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du domaine public et assurer un environnement sécuritaire	Conforme
Les impacts négatifs sur la circulation doivent être minimisés	Conforme
Les impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit et des émanations doivent être minimisés	Conforme
Le projet doit contribuer à la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement	Sans objet
La qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement et des accès doit être visé	Conforme
La faisabilité d'une aire de stationnement en façade doit tenir compte de la contribution de l'aménagement paysager à l'organisation du stationnement, du respect du milieu environnant et de l'emplacement sur le site qui évite ou minimise l'abattage d'arbres.	Conforme

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le projet de résolution (PP-15) visant à autoriser sur le lot numéro 1 724 954 (boulevard Newman), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-01 et des articles 3.5.1, 3.5.4.1, 5.3.3, 5.3.4.a), 5.3.6, 5.3.7.i), 6.2.5.1, 6.4.1.29, 6.4.3.1 et 6.4.3.2 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de la totalité ou d'une partie du bâtiment à des fins d'institution d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou une combinaison des deux.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

- > **Considérant** que le projet d'implantation d'une institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- > **Considérant** que le projet d'implantation d'une institution d'enseignement de niveau secondaire et collégial est conforme au règlement sur les P.P.C.M.O.I. numéro LAS-0041;
- > **Considérant** que les occupations prévues sont compatibles avec celles du milieu d'insertion et ne créent pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- > **Considérant** que le projet contribuerait au dynamisme commercial du secteur;
- > **Considérant** que le projet permet de bonifier l'aménagement du stationnement;
- > **Considérant** que le projet aura un impact positif sur la communauté laSalloise favorisant le développement des jeunes dans des secteurs d'emplois en demande au Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis du CCU;
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. Avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. Assemblée publique de consultation;
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. Entrée en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20

**Dossier # : 1192363023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13 avenue Strathyre afin de permettre le réaménagement du stationnement en tenant compte des cases disponibles sur le site du moulin Fleming, de déroger aux normes de plantations et de permettre la construction d'un abri à vélos.

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13, avenue Strathyre (AG3001153905), afin de permettre:

1. Le réaménagement du stationnement en tenant compte des cases disponibles sur le site du moulin Fleming, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.3.5, les cases de stationnement doivent être situées sur le même terrain que l'usage desservi.
2. L'aménagement d'une entrée charretière de quatre (4) mètres de largeur, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.3.7.h), une entrée charretière servant seulement, soit pour l'entrée soit pour la sortie des véhicules automobiles, doit avoir une largeur minimale de six (6) mètres.
3. L'aménagement d'un espace de stationnement extérieur de plus de vingt (20) cases, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, articles 5.3.7.2.a),b),b)i et b) ij, un minimum de quinze pour cent (15%) de la superficie totale de l'espace de stationnement doit faire l'objet d'un aménagement paysager végétal contenant des baies paysagères aménagées et une canopée d'arbres couvrant, à leur maturité, un minimum de vingt pour cent (20%) de l'espace de stationnement.
4. Lors de l'agrandissement d'un bâtiment, de ne pas planter d'arbres en cour avant, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.5.1.1, un (1) arbre est exigé à tous les cinq (5) mètres.
5. La construction d'un abri à vélos de vingt-quatre (24) places, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.4.1, ce dernier n'est pas autorisé dans les marges et les cours.
6. Lors de l'aménagement extérieur des espaces libres en cour avant, de ne pas planter d'arbres en alignement dans une bande de trois (3) mètres de la ligne avant du

terrain, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.4.5.1.1, un (1) arbre est exigé par dix (10) mètres de frontage.

7. Lors de l'aménagement extérieur des espaces libres en cours latérales et arrière, de ne pas aménager un espace minimal d'un virgule cinq (1,5) mètre de façon gazonnée ou paysagère le long des lignes latérales et arrière de terrain, alors que selon le règlement de zonage, article 6.4.5.1.2, un espace minimal d'un virgule cinq (1,5) mètre le long des lignes latérales et arrière de terrain doit être gazonné ou paysager.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 16:45

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13 avenue Strathyre afin de permettre le réaménagement du stationnement en tenant compte des cases disponibles sur le site du moulin Fleming, de déroger aux normes de plantations et de permettre la construction d'un abri à vélos.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en valeur du bâtiment patrimonial que constitue le 13, avenue Strathyre, un projet a vu le jour. Permettant de concrétiser un lieu fort de diffusion, l'agrandissement et la rénovation du 13, avenue Strathyre comme lieu de diffusion sont complémentaires à la rénovation récente du moulin Fleming. Véritable icône dans l'esprit et le cœur des LaSallois, l'agrandissement et la mise en valeur du 13, avenue Strathyre, premier hôtel de ville de LaSalle, est un projet exceptionnel. Occupé pendant plus de 70 ans comme hôtel de ville, ce joyau a fait l'objet d'un énoncé patrimonial; les interventions de rénovation lui redonneront ses caractéristiques de 1953. L'agrandissement permet d'affirmer la nouvelle vocation culturelle créée par une identité contemporaine distinctive.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure au bâtiment situé au 13, avenue Strathyre (AG3001153905), afin de permettre:

1. Le réaménagement du stationnement en tenant compte des cases disponibles sur le site du moulin Fleming, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.3.5, les cases de stationnement doivent être situées sur le même terrain que l'usage desservi.
2. L'aménagement d'une entrée charretière de quatre (4) mètres de largeur, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.3.7.h), une entrée charretière servant seulement, soit pour l'entrée soit pour la sortie des véhicules automobiles, doit avoir une largeur minimale de six (6) mètres.
3. L'aménagement d'un espace de stationnement extérieur de plus de vingt (20) cases, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, articles 5.3.7.2.a),b),b)i et b)ii, un minimum de quinze pour cent (15%) de la superficie totale de l'espace de stationnement doit faire l'objet d'un aménagement paysager végétal contenant des

baies paysagères aménagées et une canopée d'arbres couvrant, à leur maturité, un minimum de vingt pour cent (20%) de l'espace de stationnement.

4. Lors de l'agrandissement d'un bâtiment, de ne pas planter d'arbres en cour avant, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 5.5.1.1, un (1) arbre est exigé à tous les cinq (5) mètres.
5. La construction d'un abri à vélos de vingt-quatre (24) places, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.4.1, ce dernier n'est pas autorisé dans les marges et les cours.
6. Lors de l'aménagement extérieur des espaces libres en cour avant, de ne pas planter d'arbres en alignement dans une bande de trois (3) mètres de la ligne avant du terrain, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, article 6.4.5.1.1, un (1) arbre est exigé par dix (10) mètres de frontage.
7. Lors de l'aménagement extérieur des espaces libres en cours latérales et arrière, de ne pas aménager un espace minimal d'un virgule cinq (1,5) mètre de façon gazonnée ou paysagère le long des lignes latérales et arrière de terrain, alors que selon le règlement de zonage, article 6.4.5.1.2, un espace minimal d'un virgule cinq (1,5) mètre le long des lignes latérales et arrière de terrain doit être gazonné ou paysager.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet vise la création d'un pôle culturel avec le site du moulin Fleming;
- Ø CONSIDÉRANT que l'arrondissement de LaSalle souhaite requalifier son ancien hôtel de ville en lieu de diffusion culturelle;
- Ø CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un bâtiment cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Ø CONSIDÉRANT la complémentarité des activités des deux sites, le moulin Fleming et le 13, avenue Strathyre;
- Ø CONSIDÉRANT la volonté de végétaliser le site et d'aménager une place publique;
- Ø CONSIDÉRANT que l'aménagement paysager sera substantiellement bonifié sur le site.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1192363013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser une dérogation mineure au bâtiment trifamilial situé aux 156 à 160, rue Centrale, pour un perron et son avant-toit empiétant respectivement de 3,66 mètres et de 3,76 mètres dans la cour latérale droite, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un perron et son avant-toit peuvent avoir un empiètement maximal respectif de 2 mètres et de 2,55 mètres en cour latérale

De refuser une dérogation mineure au bâtiment trifamilial situé aux 156 à 160, rue Centrale, pour un perron et son avant-toit empiétant respectivement de trois virgule soixante-six (3,66) mètres et de trois virgule soixante seize (3,76) mètres dans la cour latérale droite, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, articles 6.1.1.8 et 6.1.1.9, un perron et son avant-toit peuvent avoir un empiètement maximal respectif de deux (2) mètres et de deux-virgule cinquante-cinq (2,55) mètres en cour latérale (TR3001469767).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:43

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser une dérogation mineure au bâtiment trifamilial situé aux 156 à 160, rue Centrale, pour un perron et son avant-toit empiétant respectivement de 3,66 mètres et de 3,76 mètres dans la cour latérale droite, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, un perron et son avant-toit peuvent avoir un empiètement maximal respectif de 2 mètres et de 2,55 mètres en cour latérale

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite aménager un perron dans sa cour latérale couvert d'un avant-toit afin de profiter de l'espace disponible. À l'achat de sa propriété, un perron et un avant-toit étaient existants dans la cour latérale. La structure étant en fin de vie, le nouveau propriétaire a démolit l'ancien perron et l'avant-toit et a commencé les travaux en vue de construire un perron et un avant-toit avec le même empiètement. Cependant, l'empiètement du perron désiré excède de 1,66 mètre, ce qui est permis et l'avant-toit excède de 1,21 mètre.

La demande de dérogation mineure vise un empiètement d'un perron de 3,66 mètres et de son avant-toit de 3,76 mètres dans la cour latérale droite, alors qu'un maximum de 2 mètres et de 2,55 mètres sont autorisés, et ce, en vertu des articles 6.1.1.8 et 6.1.1.9 du règlement de zonage numéro 2098.

Le requérant allègue qu'il n'est pas possible d'aménager le perron dans la cour latérale, car l'accès direct à la cuisine donne sur la cour latérale.

Le requérant souhaite donc obtenir une dérogation mineure à cet effet.

Il est à noter que la cour arrière est plus large que la cour latérale et qu'un perron de 2 mètres d'empiètement ne l'empêcherait pas de jouir de sa propriété. De plus, il y a toujours moyen d'aménager sa cour autrement et d'en profiter d'une façon qui respecterait les normes du règlement de zonage.

Une lettre du voisin immédiat indiquant consentir à ces travaux a été remise et jointe au présent document.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

De refuser une dérogation mineure au bâtiment trifamilial situé aux 156 à 160, rue Centrale, pour un perron et son avant-toit empiétant respectivement de trois virgule soixante-six (3,66) mètres et de trois virgule soixante seize (3,76) mètres dans la cour latérale droite, alors que selon le règlement de zonage numéro 2098, articles 6.1.1.8 et 6.1.1.9, un perron et son avant-toit peuvent avoir un empiètement maximal respectif de deux (2) mètres et de deux-virgule cinquante-cinq (2,55) mètres en cour latérale (TR3001469767).

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 décembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø Considérant que la dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Ø Considérant que l'application des dispositions du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au requérant;
- Ø Considérant que l'octroi de la demande créerait un précédent.
- Ø Considérant qu'en vertu de la réglementation actuelle, le requérant peut aménager un perron et un avant-toit de respectivement deux (2) mètres et deux virgule cinquante-cinq (2,55) mètres, lui permettant de jouir pleinement de sa propriété.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1192363017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1830, rue du Bois-des-Caryers

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482219), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1830, rue du Bois-des-Caryers.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:26

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1830, rue du Bois-des-Caryers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démoli en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage pour offrir une issue exigée). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies. Le lot du projet est le 4 681 140.

La construction de ce bâtiment est de type "maison de ville", avec trois bâtiments contigus. Il s'agit d'une habitation sur deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format métrique modulaire d'argile rouge (tel que le modèle "Meridian, modèle Williamsburg MK I ou équivalent). Il y a aussi des éléments décoratifs en pierre artificielle (tel que le modèle Ariscraft gris, 12" x 24", ou équivalent). Il y a aussi d'autres éléments architecturaux : solin en aluminium prépeint noir, cadres, portes et fenêtres en aluminium prépeint noir, cadres et allèges en béton, garde-corps en aluminium prépeint noir et bardeaux d'asphalte noirs.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 16 (secteur du Bois-des-Caryers).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482219), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1830, rue du Bois-des-Caryers.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Ø **Considérant** que l'habitation est construite telle que ce qui a été démoli;
- Ø **Considérant** que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- Ø **Considérant** que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur du Bois-des-Caryers);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1192363018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1832, rue du Bois-des-Caryers

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482226), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1832, rue du Bois-des-Caryers.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:25

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1832, rue du Bois-des-Caryers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage pour offrir une issue exigée). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies. Le lot du projet est le 4 681 139.

La construction de ce bâtiment est de type "maison de ville", avec trois bâtiments contigus. Il s'agit d'une habitation sur deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format métrique modulaire d'argile rouge (tel que le modèle "Meridian, modèle Williamsburg MK I ou équivalent). Il y a aussi des éléments décoratifs en pierre artificielle (tel que le modèle Ariscraft gris, 12" x 24", ou équivalent). Il y a aussi d'autres éléments architecturaux : solin en aluminium prépeint noir, cadres, portes et fenêtres en aluminium prépeint noir, cadres et allèges en béton, garde-corps en aluminium prépeint noir et bardeaux d'asphalte noirs.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 16 (secteur du Bois-des-Caryers).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482226), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1832, rue du Bois-des-Caryers.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Ø **Considérant** que l'habitation est construite telle que ce qui a été démoli;
- Ø **Considérant** que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- Ø **Considérant** que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur du Bois-des-Caryers);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1192363019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1834, rue du Bois-des-Caryers

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482228), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1834, rue du Bois-des-Caryers.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:25

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1834, rue du Bois-des-Caryers

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à construire un bâtiment unifamilial qui a été incendié et démolé en juillet 2018. Celui-ci fait partie d'un ensemble de trois bâtiments contigus. Les plans proposés consistent à reconstruire tel que l'existant (sauf ajout d'un balcon arrière au niveau du 3e étage pour offrir une issue exigée). Il s'agit d'un bâtiment faisant partie d'un projet d'aménagement d'ensemble qui a été construit en 2011. L'aménagement paysager de l'ensemble de cette phase fait l'objet d'une autre demande. L'architecture de ce bâtiment doit être identique aux anciens plans, car il s'agit d'un projet d'aménagement d'ensemble (PAE) et que les caractéristiques du projet ont déjà été établies. Le lot du projet est le 4 681 138.

La construction de ce bâtiment est de type "maison de ville", avec trois bâtiments contigus. Il s'agit d'une habitation sur deux étages. Le stationnement se trouve en sous-sol avec un accès en cour arrière. L'architecture est composée de toits en pente avec un revêtement extérieur de briques de format métrique modulaire d'argile rouge (tel que le modèle "Meridian, modèle Williamsburg MK I, ou équivalent). Il y a aussi des éléments décoratifs en pierre artificielle (tel que le modèle Ariscraft gris, 12" x 24", ou équivalent). Il y a aussi d'autres éléments architecturaux : solin en aluminium prépeint noir, cadres, portes et fenêtres en aluminium prépeint noir, cadres et allèges en béton, garde-corps en aluminium prépeint noir et bardeaux d'asphalte noirs.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 16 (secteur du Bois-des-Caryers).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482228), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial situé au 1834, rue du Bois-des-Caryers.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet est conforme au projet d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Ø **Considérant** que l'habitation est construite telle que ce qui a été démolie;
- Ø **Considérant** que le projet permet de minimiser l'impact visuel des entrées véhiculaires donnant sur une voie publique;
- Ø **Considérant** que le projet propose une architecture sobre et contemporaine;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur du Bois-des-Caryers);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1192363022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une ouverture sur un bâtiment commercial situé au 9170, rue Airlie

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001500700), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une ouverture sur un bâtiment commercial situé au 9170, rue Airlie.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:20

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une ouverture sur un bâtiment commercial situé au 9170, rue Airlie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 9 juillet 2018, le conseil d'arrondissement a accepté, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3001421290), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et la rénovation d'un bâtiment commercial situé aux 9160 à 9170, rue Airlie, de même que le réaménagement du terrain de stationnement.

La demande vise à modifier le projet (permis AG3000744574) par l'ajout d'une fenêtre sur la façade principale du commerce situé au 9170, rue Airlie, afin d'y augmenter l'éclairage naturel.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CA 18 20 0332 adoptée le 9 juillet 2018.

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001500700), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'une ouverture sur un bâtiment commercial situé au 9170, rue Airlie.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en

valeur le bâtiment;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1192363021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre le changement de revêtement d'une habitation unifamiliale située aux 20 et 22, avenue Bélanger

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001497994), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le changement de revêtement d'une habitation unifamiliale située aux 20 et 22, avenue Bélanger.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:22

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre le changement de revêtement d'une habitation unifamiliale située aux 20 et 22, avenue Bélanger

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à modifier le revêtement des quatre façades d'une habitation bifamiliale. Actuellement, la façade avant a un revêtement de vinyle et sur les autres façades, on y retrouve un revêtement de crépi.

Le requérant propose de changer les revêtements existants pour du clin métallique gris sur l'ensemble des façades avec une installation horizontale (tel que le modèle Woodgrain 8" - 2000 Aluminum Siding, Gentek Canada, Slate, ou équivalent). De plus, les persiennes seront changées pour le même type (tel que le modèle "Louvered 12", Panel Shutters, Mid-America").

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire - autres secteurs que ceux d'intérêt).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001497994), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre le changement de revêtement d'une habitation unifamiliale située aux 20 et 22, avenue Bélanger.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux mettent en valeur l'ensemble immobilier;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (tout le territoire - autres secteurs que ceux



d'intérêt);  
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1192363024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001153905), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-22 11:43

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en valeur du bâtiment patrimonial que constitue le 13, avenue Strathyre, un projet a vu le jour. Permettant de concrétiser un lieu fort de diffusion, l'agrandissement et la rénovation du 13, avenue Strathyre comme lieu de diffusion est complémentaire à la rénovation récente du moulin Fleming. Véritable icône dans l'esprit et le cœur des laSallois, l'agrandissement et la mise en valeur du 13, avenue Strathyre, premier hôtel de ville de LaSalle, ce projet est exceptionnel. Occupé pendant plus de 70 ans comme hôtel de ville, ce joyau a fait l'objet d'un énoncé patrimonial; les interventions de rénovation lui redonneront ses caractéristiques de 1953. L'agrandissement permet d'affirmer la nouvelle vocation culturelle créée par une identité contemporaine distinctive.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001153905), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la transformation du bâtiment situé au 13, avenue Strathyre.

**JUSTIFICATION**

Une étude de valeur patrimoniale a été réalisée pour l'arrondissement de LaSalle, concernant le bâtiment situé au 13, avenue Strathyre et, le 15 avril 2015, un énoncé de l'intérêt patrimonial de l'ancien Hôtel de ville de LaSalle a été conclu et publié par la Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal. Les conclusions de ces divers documents ont permis d'établir les bases de conception du projet. Conformément à l'article 12.1.4 du règlement du Conseil du patrimoine de Montréal, le projet implique la démolition partielle d'un immeuble patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

À son assemblée du 10 février 2017, le Conseil du patrimoine de Montréal (C.P.M.) a émis un avis favorable concernant le projet de transformation de l'ancien Hôtel de ville de LaSalle. Dans ses recommandations, le C.P.M. recommande de pousser davantage l'étude

du contexte pour la réalisation d'un véritable pôle culturel. Le projet sera intégré dans une étude plus globale afin de consolider les liens entre le Moulin Fleming et le 13, avenue Strathyre. L'aménagement paysager sera transformé en conséquence.

Tel que recommandé par le C.P.M., un revêtement uniforme extérieur est privilégié pour l'ensemble des façades, notamment celle de 1953. Par le peu d'espaces de stationnement disponibles, l'ensemble de ceux-ci seront accessibles à tous. Des systèmes de contrôle de l'éclairage naturel sont prévus pour assurer qu'il n'y ait aucun conflit avec la vocation de la salle de diffusion. Le projet répond aux attentes du C.P.M.

À sa séance du 7 décembre 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes :

- Ø CONSIDÉRANT que l'arrondissement de LaSalle souhaite requalifier son ancien Hôtel de Ville en lieu de diffusion culturelle;
- Ø Considérant qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment a fait l'objet d'un énoncé d'intérêt patrimonial, en 2015;
- Ø CONSIDÉRANT que la valeur patrimoniale du bâtiment est liée à sa participation au contexte historique et urbain de LaSalle, tant par son bâti que par son lieu;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment est le témoin et le symbole d'un lieu civique important du territoire laSallois et pour l'ensemble des laSallois;
- Ø CONSIDÉRANT que l'époque de référence retenue pour la mise en valeur du bâtiment est 1953, et ce, pour les raisons suivantes :
  - Affirmation de l'occupation civique de l'immeuble;
  - transformation irréversible de l'ancienne résidence;
  - travaux assurant une plus grande unité architecturale à l'ensemble de l'immeuble;
  - concentration des activités et services municipaux;
  - permet d'orienter les efforts de conservation et de mise en valeur et de conserver le parti architectural;
  - unification stylistique de l'immeuble selon le concept moderniste;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les orientations de conservation établies par l'énoncé d'intérêt patrimonial, soit :
  - Préserver l'adresse, associée à l'administration municipale ainsi que les deux mâts de drapeaux, image de la fonction civique du lieu;
  - réhabiliter la partie du bâtiment composée du volume de l'ancienne résidence Brunning et de l'annexe logeant l'ancienne salle du conseil;
  - restaurer les volumes de l'ancienne résidence et de l'ancienne salle du conseil ainsi que le porche d'entrée qui les réunit, en visant la préservation du revêtement en crépi et une restauration des revêtements de toiture ainsi que du format, du type d'ouverture et du matériau des portes et fenêtres tels qu'ils étaient en 1953 ;
- Ø CONSIDÉRANT que le parti architectural du projet s'articule autour de trois intentions, soit :
  - Restaurer et mettre en valeur le caractère patrimonial de la maison Brunning et de l'ancienne salle du conseil de ville. Ensemble historique, avec le Moulin Fleming, ancré dans la mémoire collective d'où l'importance d'en assurer la pérennité;
  - redéfinir l'organisation intérieure des portions du bâtiment existant conservées. Requalification complète des espaces intérieurs conservés afin de cibler les forces et les atouts de la volumétrie de

la maison Brunning en lien avec les futurs agrandissements;  
- le changement de vocation du bâtiment invite à ancrer la proposition du nouvel équipement culturel dans un contexte contemporain, offrant au nouveau centre une identité qui lui est propre et le démarque, favorisant une harmonie formelle avec le bâtiment existant. L'ajout d'une signature architecturale sobre greffée aux portions patrimoniales du bâtiment permettra de marquer l'intervention, tout en restant subordonnée et compatible aux gestes architecturaux antérieurs. Au final, l'intention visée par les interventions est de mettre en valeur la partie patrimoniale du bâtiment;

Ø CONSIDÉRANT que le projet devra atteindre minimalement une certification LEED argent en fonction des exigences de la Politique montréalaise de développement durable pour les édifices municipaux.

Le comité recommande à l'unanimité au conseil d'arrondissement l'approbation du projet.

Le comité souhaite communiquer deux suggestions relativement au projet, à savoir :

- 1) Le caractère monochrome de l'ensemble, qui pourrait être brisé ou atténué par une œuvre d'art prévue dans le cadre du « 1 % »;
- 2) l'apparence du revêtement métallique de la toiture de la salle de diffusion faisant face à l'avenue Stirling, qui se poursuit jusqu'au sol.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'approbation du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1192363020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver avec condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de modifier les façades d'un commerce situé au 6877, boul. Newman

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001489425), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de modifier les façades d'un commerce situé au 6877, boul. Newman, à la condition de conserver la couleur de crépi beige plutôt que la couleur jaune.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:24

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver avec condition, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de modifier les façades d'un commerce situé au 6877, boul. Newman

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à modifier la tourelle en verre (sur la façade du côté du stationnement), le revêtement de crépi (sur la façade du côté stationnement et celle donnant sur le boulevard Angrignon) et de modifier les ouvertures (sur la façade du côté stationnement). Anciennement occupé par l'établissement Future Shop, le nouveau commerce (Tigre Géant) qui désire s'implanter dans le local veut personnaliser le bâtiment à son image corporative. Actuellement, la tourelle en verre, qui fait partie du design des anciens commerces Future Shop, va être enlevée. Ce segment de la façade retrouve donc son revêtement de mur extérieur d'origine, en crépi de teinte beige et de nouvelles ouvertures seront ajoutées à la façade. Sur la façade donnant sur le boulevard Angrignon, les quais de déchargement seront enlevés et le vide sera comblé par des panneaux recouverts de crépi.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 13 (commerces de moyenne ou de grande surface).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001489425), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de modifier les façades d'un commerce situé au 6877, boul. Newman, à la condition de conserver la couleur de crépi beige plutôt que la couleur jaune.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent l'unité d'ensemble;
- Ø CONSIDÉRANT que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;



Ø CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et s'y harmonisent, notamment en égard à l'uniformité des couleurs;  
Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (commerces de moyenne ou de grande surface);  
Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20





**Dossier # : 1192363016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver avec conditions, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification partielle du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1016, 34 <sup>e</sup> Avenue

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001488737), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification partielle du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1016, 34<sup>e</sup> Avenue, à la condition de conserver la pierre existante sous la fenêtre principale.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:27

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver avec conditions, en vue de l'émission d'un permis de transformation, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification partielle du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1016, 34e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à modifier partiellement le revêtement de la façade principale afin d'unifier celle-ci avec un seul matériau (brique). Actuellement, il y a un revêtement de vinyle sur certaines zones de la façade principale, autour des ouvertures. De plus, il y a de la brique sur le reste de la façade, à l'exception d'une insertion de pierres sous la fenêtre principale. Le bâtiment fait partie des typologies du secteur Riverside qui sont identifiées dans la cédule "E" (Type B, demi-niveau frontal). Les caractéristiques de revêtement extérieur de ce type de bâtiment, identifiées dans le P.I.I.A., sont la brique sur l'ensemble de la façade avec une insertion de pierre en-dessous de la fenêtre principale. La brique proposée par le requérant est la même que celle existante, une brique d'argile rouge (tel que le modèle Champlain 300 ou équivalent). Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 23 (projet de construction, d'agrandissement et de modification d'un bâtiment principal dans le secteur Riverside).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR30014887387), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, en vue de permettre la modification partielle du revêtement de la façade principale d'une habitation unifamiliale située au 1016, 34<sup>e</sup> Avenue, à la condition de conserver la pierre existante sous la fenêtre principale.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 12 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que la pierre sous la fenêtre principale est une caractéristique de la typologie du bâtiment identifiée dans le règlement numéro LAS-0014;
- Ø **Considérant** que le projet permet de préserver le caractère d'ensemble du secteur Riverside;
- Ø **Considérant** que le projet permet une insertion de qualité;
- Ø **Considérant** que les modifications respectent les caractéristiques identifiées dans la cédule « E » du règlement numéro LAS-0014;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (projet de construction, d'agrandissement et de modification d'un bâtiment principal dans le secteur Riverside);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1192363011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2019

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2019 (selon la liste jointe en annexe).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-20 17:04

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192363011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2019 (selon la liste jointe en annexe).

**JUSTIFICATION**

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 3 certificats = 75 \$

Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 330 \$

**Total : = 405 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2019-02-20



**Dossier # : 1196456003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-02-18 08:14

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196456003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-15

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines